

10179

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
National de Documentation

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA PROMOTION
HUMAINE DANS LE CADRE DE LA MISE
EN VALEUR DU BASSIN DU FLEUVE SENEGAL
ET
CREATION D'ATELIERS PEDAGOGIQUES INTEGRES

Rapport soumis au Haut Commissariat National de
l'OMVS par une Mission Technique du P.E.C.T.A.



10179

S O M M A I R E

AVANT PROPOS
INTRODUCTION

| | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Thème de la Mission | 6 |
| 2. Orientations générales initiales | 6 |
| 3. Plan de Mission | 7 |
| 4. Organisation du travail | 8 |
| 5. Objectifs du présent rapport | 8 |
| 6. Plan du rapport | 9 |

PREMIERE PARTIE : SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES 11

| | |
|--|----|
| 1. Organisation des villageois dans les trois Etats | |
| 1.1. Le mouvement coopératif est général mais différencié | 13 |
| 1.1.1 Les groupements de producteurs | 13 |
| 1.1.2. Les coopératives proprement dites | 14 |
| 1.2. Des mouvements associationnistes existent sporadiquement | 21 |
| 1.3. Le secteur rural privé | 21 |
| 1.4. Les émigrés et les problèmes que pose leur insertion | 22 |
| 1.5. Les leaders paysans | 25 |
| 2. Les Organismes Publics d'Assistance et d'Intervention | 27 |
| 2.1. Les principaux organismes publics d'appui | 27 |
| AU MALI | 27 |
| EN MAURITANIE | 32 |
| AU SENEGAL | 39 |
| 2.2. Rôle complémentaire de l'OMVS | 48 |

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis P.5

10473

DEUXIEME PARTIE : LES ATELIERS PEDAGOGIQUES

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

| | |
|---|----|
| 1. Objectifs généraux du projet | |
| 2. Les fonctions de la DFPH et de la Division Promotion Humaine | 54 |
| 2.1. A l'extérieur de l'OMVS | 54 |
| 2.2. A l'intérieur de l'OMVS | 57 |
| 3. Les Fonctions des Ateliers Pédagogiques | 58 |
| 3.1. Etudes et enquêtes sur la responsabi- lisation des villageois | 58 |
| 3.2. Fonction Communication Sociale | 59 |
| 3.3. Fonction Formation et Perfectionnement permanent des Formateurs | 60 |
| 3.4. Adaptation et diffusion des outils pédagogiques | 61 |
| 3.5. Fonction Suivi | 61 |
| 4. Les Moyens à mettre en oeuvre | 62 |
| 4.1. Les moyens propres aux Ateliers Pédagogiques | 62 |
| 4.2. Les trois premières années de Fonctionnement | 64 |
| 4.3. Le Comité de Programmation des Ateliers Pédagogiques | 65 |

Annexe I : Auto-construction à SATARA-ROSSO

Annexe II : Les paysans et les programmes de Développement

Annexe III : Liste des personnes rencontrées

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est le résultat d'une mission d'assistance technique que M. Henri Grenié du CINAM a effectuée en octobre et en décembre 1981 auprès de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) pour le compte du Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (PECTA) du Bureau International du Travail (BIT).

Cette mission avait pour mandat d'établir un bilan et de tracer les perspectives de la promotion humaine dans le cadre de l'OMVS. Elle devait aboutir à une définition des structures paysannes d'auto-développement et de participation aux projets de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal, en vue entre autres, de renforcer l'activité de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine.

La mission s'est déroulée en deux phases selon un calendrier mis en place avec la collaboration des responsables de l'OMVS. Dans un premier temps, le consultant a pu approfondir ses connaissances sur l'Organisation, rencontrer les partenaires du développement et dialoguer avec eux - responsables des organismes et opérations de développement gouvernementaux des trois pays membres, leaders et responsables participant à des opérations financées par des ONG - et entrer en contact avec les responsables des organismes nationaux et internationaux susceptibles de concourir aux objectifs de responsabilisation des paysans que s'est fixés l'OMVS.

Dans un deuxième séjour, M. Grenié a pu participer à un séminaire sur la promotion coopérative organisé par l'OMVS à Dagana (Sénégal) à l'intention des leaders paysans et des représentants des sociétés de développement des Etats membres de l'Organisation, à savoir le Mali, la Mauritanie et le Sénégal.

Ce qui a permis au consultant : d'établir un rapport plus qualitatif sur la problématique de la participation paysanne dans un processus d'auto-développement; d'identifier les failles et de faire ressortir les initiatives positives de chaque organisme et opération de développement gouvernementaux; et d'identifier et de mettre en évidence les initiatives paysannes d'auto-organisation dans la région du Fleuve.

Le rapport se termine par une proposition de projet "d'Ateliers Pédagogiques". La spécificité de ces ateliers réside dans le fait que leurs actions seraient menées quasi-exclusivement à une échelle Inter-Etats membres. Ils auraient pour objectif la prise en charge par les paysans et leurs organisations des programmes de développement qu'eux-mêmes et les sociétés nationales engagent dans le Bassin du Fleuve Sénégal.

En dernier lieu il est permis de se réjouir de l'heureuse conclusion de cette deuxième mission d'assistance technique que le PECTA a entreprise pour le compte de l'OMVS. La participation active de M. Sérigne M'Backe M'Diaye, Chef de la Division de la Promotion Humaine de l'OMVS a été très importante pour l'élaboration du dit rapport, ce de quoi le PECTA tient à le remercier tout spécialement. Que soient remerciés également tous ceux qui de près ou de loin, ont aidé le consultant à accomplir sa mission dans les meilleures conditions possibles. Le PECTA espère que ce rapport contribuera à un meilleur développement économique et social de la région du Fleuve Sénégal.

Signification des principaux sigles utilisés

OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal

PECTA : Programme des Emplois et des Compétences Techniques
pour l'Afrique (BIT)

SAED : Société pour l'Aménagement et l'Exploitation du DELTA
(SENEGAL)

OVSTM : Opération Vallée, Sénégal, Térékolé, Magui (MALI)

SONADER : Société Nationale de Développement Rural (MAURITANIE)

DNC : Direction Nationale de la Coopération (MALI)

ONCAD : Office National de la Coopération Agricole et du
Développement

CSS : Compagnie Sucrière du Sénégal

DNAFLA : Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle
et de la Linguistique Appliquée

API : Action des Périmètres Irrigués

UIPE : Union Internationale pour la Protection de l'Enfance

GMP : Groupe Moto-Pompe

ONG : Organismes Non Gouvernements

INTRODUCTION

OBJECTIFS, ORGANISATION DE LA MISSION DMVS- BIT/PECTA

et PRESENTATION DU PLAN DU PRESENT RAPPORT

THEME DE LA MISSION

L'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) a demandé au BIT/PECTA la mise à disposition pour deux mois d'un consultant auprès de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine, et particulièrement de la Division de la Promotion Humaine, pour effectuer, avec celle-ci, toute proposition utile répondant au thème suivant :

- "Bilan et Perspective de la Promotion Humaine dans le cadre de la Mise en Valeur du bassin du fleuve Sénégal.
- Définition des structures paysannes d'auto-développement et de participation aux projets de l'OMVS".

2. ORIENTATIONS GENERALES INITIALES

Après les premiers contacts avec l'OMVS et l'analyse d'une documentation de base, trois orientations devant guider la mission ont été proposées :

- Etudier avec les Sociétés Nationales (l'OVSTM, la SAED et la SONADER) comment, dans les programmes des périmètres irrigués, les fonctions qu'elles assurent (encadrement, approvisionnement et gestion de matériel, crédit, commercialisation...) peuvent être progressivement transmises aux structures paysannes (principalement de type coopératif : section-coopératives, unions de coopératives). Au préalable, s'assurer que toute fonction transférée sera effectivement gérable dans de bonnes conditions de rentabilité.
- Etudier quels devraient être, en conséquence, les grandes lignes des programmes de formation des paysans et en particulier des responsables de ces structures.
- Envisager comment peut être démultipliée, dans d'autres domaines que les périmètres irrigués, toute opération de développement mise en oeuvre à partir d'initiatives paysannes et avec essentiellement leur participation : programme d'insertion des jeunes, de participation des femmes au développement, de pêche ou de pisciculture, d'artisanat rural, d'alphabétisation ...etc.

Travaux à poursuivre

- Proposer quel rôle la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine, et particulièrement la Division de la Promotion Humaine, pourrait jouer :

. en appuyant les sociétés nationales dans le transfert des fonctions et, en conséquence, le programme de formation des paysans et des responsables de structures de participation, de perfectionnement de l'encadrement, de formation de formateurs.

. en aidant à la diffusion dans le bassin d'une information-sensibilisation sur toute réalisation à caractère hautement participatif.

. en recherchant des financements :

- qui seraient mis à la disposition des villageois pour des actions de développement qu'ils auraient eux-mêmes initiées.

- qui permettraient l'organisation de séminaires de formation des agents de développement, des formateurs, des responsables paysans.

- qui permettraient d'assurer un suivi de toutes les actions de formation et de promotion humaine dans la vallée.

Des propositions concrètes devraient être suggérées dans le cadre de la création des "Ateliers Pédagogiques" sous la responsabilité de la Division de la Promotion Humaine. Cette idée de projet, initiée par le responsable de la Division, pourrait constituer l'outil essentiel de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine devant favoriser, sur l'ensemble du bassin du fleuve, la responsabilisation des paysans et l'instauration des conditions d'un véritable auto-développement villageois.

3. PLAN DE MISSION

Différentes phases se sont chevauchées au cours de cette mission, compte tenu des disponibilités des partenaires à rencontrer dans les trois Etats et de certaines opportunités. Ces phases sont les suivantes :

1ère phase : Prise de contact avec l'OMVS, étude de dossiers et élaboration des orientations et du programme de la mission.

2ème phase : Rencontre des partenaires du développement sur le terrain dans les trois Etats (capitales et zones concernées)

.Rencontre des responsables des organismes et opérations de développement gouvernementaux

.Rencontre des leaders villageois (hommes, femmes et jeunes) à la tête d'organisations du milieu.

.Rencontre de responsables et de leaders participant à des opérations financées par des organisations non gouvernementales (Programme Intégré de Podoc, ADAUA Rosso-Mauritanie, UIPE Sénégal et Mauritanie...)

3ème phase : Rencontres d'organismes nationaux ou internationaux susceptibles de concourir aux objectifs de responsabilisation des paysans que se sont donnés l'OMVS et la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine : Institut du Sahel, Ecole Nationale d'Economie appliquée du Sénégal, "Intellectuels", Caisse Centrale de Coopération Economique dans ses programmes de réinsertion des travailleurs immigrés.

4ème phase : Participation au séminaire de Dagana, organisé par l'OMVS sur la promotion coopérative et associant des leaders paysans aux représentants des sociétés de développement des Etats.

5ème phase : Synthèse des travaux et élaboration du rapport.

4. ORGANISATION DU TRAVAIL ENTRE OMVS ET LE CONSULTANT

L'ensemble de la mission et tous les déplacements ont été réalisés conjointement avec le chef de la Division de la Promotion Humaine et sous la responsabilité efficace du Directeur de la Formation et de la Promotion Humaine. Les multiples activités en commun, débats, interviews et participation à différentes réunions font que le rapport qui suit est issu d'un travail en commun entre le Consultant et les responsables de la promotion humaine de l'OMVS.

5. OBJECTIFS DU PRESENT RAPPORT

Trois objectifs sont visés :

- Montrer en quoi les initiatives des villageois d'une part et l'organisation d'appui au monde rural d'autre part, telles qu'elles ont été interpellées et comprises durant

cette mission, peuvent, dans certains cas concourir, dans d'autres cas s'opposer, à une responsabilisation plus grande des villageois dans les programmes de développement de la région, et favoriser ou défavoriser un auto-développement à terme,

- Déterminer sur quels axes inter-Etat une collaboration de tous les partenaires est possible et favorise l'auto-développement tout en respectant la diversité des modes d'organisation que se donnent les 3 Etats, et sans empiéter sur les moyens dont ils se sont dotés.
- Proposer un rôle spécifique de la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine et de sa division Promotion Humaine par la mise en oeuvre des ATELIERS PEDAGOGIQUES dont elles assureront la responsabilité et la gestion.

On a choisi délibérément de rédiger un rapport qualitatif abordant un certain nombre de réalités concrètes susceptibles d'être utilisées comme exemple, référence ou point de repère. Tout n'a, de loin, pas été analysé ou observé. Il appartiendra aux "ATELIERS PEDAGOGIQUES" de faire un recensement plus exhaustif de ce qui se fait et peut se faire dans le bassin du Fleuve Sénégal. Ce recensement exige en effet une observation permanente, itinérante, que la mission n'a pu organiser.

6. PLAN DU RAPPORT

Outre l'introduction, le présent rapport comprend deux parties :

1ère partie : Situation actuelle et perspectives :

l'organisation du développement de la région du fleuve sous l'optique de la participation et de la responsabilisation des paysans.

2ème partie : les "ATELIERS PEDAGOGIQUES" comme moyen propre à l'OMVS devant concourir à la responsabilisation des paysans et à l'auto-développement de la région.

Le plan du rapport peut sembler ne pas répondre directement au thème initial de la mission. En fait, on constatera que l'ensemble du contenu de ce qui suit s'inscrit bien dans ce

thème. Mais, il est apparu, au cours de la mission, qu'il existait sur le terrain une très grande diversité dans les modes d'intervention et d'assistance au milieu rural, dans les organisations et les stratégies de développement que se sont donnés les Etats, les sociétés d'intervention, les paysans, les artisans, dans les solutions de financement des programmes ...etc. Cette diversité apparaît comme un facteur positif pour le développement des communautés rurales. Partant de cette réalité, considérée ici comme dynamique, on a exclu des propositions toute solution applicable à l'identique dans chacun des Etats. Ces propositions veulent au contraire respecter les différences, permettre des comparaisons et des échanges, faire profiter chaque Etat des potentialités des autres, favoriser toute nouvelle initiative. Le seul point commun qui structure le rapport est la recherche d'une participation accrue des villageois au développement de leur région, de leur responsabilisation effective aux actions de développement qu'eux-mêmes et leurs gouvernements engagent, et à long terme d'une autonomie plus grande des communautés rurales vers leur auto-développement.

On trouvera en annexe la liste des personnes rencontrées et leur appartenance. Toutes ces personnes et organisations ont concouru activement, souvent passionnément, à ce rapport.

PREMIERE PARTIE

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

L'organisation du développement de la région du FLEUVE
dans la perspective de la PARTICIPATION et de la
RESPONSABILISATION des PAYSANS.

:--:--:--:--

L'organisation extrêmement diversifiée et complexe des différents acteurs du développement de la région ne peut être présentée ici : les développements que supposerait une description qui se voudrait complète seraient trop longs. Il existe au niveau des Etats, des sociétés d'intervention, des projets divers, de certaines associations paysannes, une multitude de documents de présentation, rapports d'activités et études auxquelles on pourra se reporter. Cette première partie aborde simplement, chez un certain nombre de partenaires du développement de la région, les forces, les stratégies, les modes d'intervention ayant des conséquences maîtrisables sur la participation et la responsabilisation des villageois.

C'est principalement sur ces forces, stratégies et organisations, que la Direction de la Formation et de la Promotion Humaine et les Ateliers pédagogiques devront intervenir.

La situation actuelle et les perspectives telles qu'apparues dans le cadre de cette mission sont présentées ainsi regroupées :

- Organisations des villageois de la région dans les trois Etats
- Organismes publics d'assistance au développement dans les trois Etats
- Une synthèse des problèmes d'autodéveloppement, sur lesquels l'OMVS pourrait jouer un rôle, constitue la conclusion partielle de cette première partie.

1. L'ORGANISATION DES VILLAGEOIS DANS LES TROIS ETATS

Le mouvement coopératif, officiel dans les trois Etats, constitue la première organisation que l'on rencontre. Mais il existe d'autres formes d'organisation, d'autres forces vives liées ou non au mouvement coopératif, parfois marginalisées mais responsables. Ce sont par exemple des associations dont certaines sont fédérées sur un ensemble de villages, des "fermiers privés", des groupes d'immigrés. Tous ces mouvements permettent à de nombreux leaders villageois d'émerger en s'associant aux efforts de développement qui sont effectués dans la zone, ou en les contestant.

Une analyse succincte de ces différents partenaires et organisations est présentée ici.

1.1. Le mouvement coopératif est général mais différencié

Chacun des Etats concernés a une assez longue expérience du mouvement coopératif. Mais, notamment depuis le développement de la culture irriguée sur le bassin du fleuve, partout se constituent des groupements de producteurs partiellement intégrés au mouvement coopératif.

1.1.1. Les Groupements de Producteurs

Les groupements de producteurs de 20 à 40 paysans se sont développés par l'introduction de la culture irriguée principalement sur les petits périmètres villageois (15 à 25 ha). Différents facteurs ont aidé au développement presque spontané de ces groupements :

- Le système d'aménagement des petits périmètres et l'unité d'approvisionnement en eau que représentent les Groupes Moto-Pompe
- La nécessité, pour les Sociétés d'intervention, de s'adresser à des groupes (Vulgarisation, Intrants, commercialisation)
- La possibilité pour les paysans qu'offre, dans de nombreux cas, cette structure de se regrouper pour des tâches collectives, par affinités, par proximité géographique...etc.

Ces groupements nés des nécessités du développement agricole fonctionnent en général correctement (néanmoins il existe bien évidemment, dans certains cas, des dissensions, mais elles restent marginales). Dans aucun Etat ces groupements n'ont d'existence juridique reconnue. Pourtant, non seulement ils organisent collectivement une partie du travail, mais ils effectuent des tâches d'approvisionnement, d'amortissement, de commercialisation, ils constituent une unité d'endettement (Intrants et, en Mauritanie, Groupes Moto-pompe), ils pourraient gérer de petits équipements de transformation (décortiqueuses, moulin,...etc). Chaque groupement s'est en général organisé avec un responsable ou chef de groupement et diverses fonctions spécialisées. C'est la structure la

plus généralisée, quasiment à l'identique dans l'ensemble de la région. Elle est "naturelle" autant par la volonté des participants que par les contraintes de l'agriculture irriguée et les nécessités des Sociétés d'intervention.

Rassemblés ou non dans une coopérative ou une association, les groupements de producteurs apparaissent si utiles que certaines Sociétés d'intervention modifient les structures d'aménagement des grands périmètres (plusieurs centaines d'hectares) pour permettre leur développement. Si de tels groupements permettent une participation à la base, il va de soi que leur responsabilisation, si on en restait là, est extrêmement limitée. Cependant ils permettent aux paysans un auto-contrôle, une émulation, un partage facilement maîtrisable d'une partie des facteurs de production ; ils devraient également constituer pour eux un contrôle de l'affectation des terres et des aménagements. Encore faudrait-il, sur ce point, qu'une existence juridique confirme cette tendance. La formule des contrats de groupements de producteurs, que certaines sociétés font signer, va dans ce sens.

Il reste deux problèmes que la mission n'a pas pu éclaircir. C'est la possibilité de participation réelle des Femmes et des Jeunes à la vie des groupements.

Il est effectif que les Femmes participent très activement aux travaux sur les parcelles. On n'a pas rencontré de groupements dans lesquels elles figuraient.

De même il est peu probable, sauf exception, que les jeunes aient pleinement accès non seulement à des parcelles irriguées, mais encore à une responsabilité dans les groupements en tant que producteurs. Des vérifications sur ces deux problèmes sont à envisager, en même temps qu'une discussion avec les membres de certains groupements pris comme tests pourrait être engagée.

1.1.2. Les Coopératives proprement dites

La diversité des solutions coopératives et de la place qu'elles occupent actuellement dans le développement des sous-régions invite à l'établissement de comparaisons et

d'échanges. Sur ce plan, il y a abondante matière pour que chaque Etat profite de l'expérience des autres en vue d'adapter, de développer et d'étendre le champ d'action de ses propres structures coopératives. On se limitera ici à relever certaines différences et complémentarités, ainsi que quelques cas d'organisation de type coopératif, rencontrés au cours de la mission et qui paraissent susceptibles de démultiplication.

A. La Coopération au MALI est extrêmement étendue et presque systématique. Elle apparaît principalement structurée au niveau des centres urbains et des chefs-lieux d'arrondissement.

Douze coopératives dites urbaines couvrent l'ensemble des centres urbains et la région avoisinante. Parmi celles-ci, on compte :

- 8 coopératives de consommation constituant un véritable réseau d'approvisionnement et de distribution qui relaie les sociétés d'Etat d'Import-Export de produits agricoles, de consommation, de produits pharmaceutiques aux populations
 - 1 coopérative de Planteurs et Maraîchers pour les biens de production
 - 1 coopérative agricole multifonctionnelle artisanale (savon, couscous, chocolat, huile)
 - 2 coopératives agricoles dans le cadre des programmes de périmètres irrigués de l'OYSTM (sur 14 périmètres en fonctionnement). On reviendra plus loin sur l'une de ces coopératives agricoles.
- Il existe en outre une coopérative de transporteurs routiers.

Dix-sept Fédérations de groupements ruraux sous forme pré-coopérative assurent le relais entre les structures d'approvisionnement et de commercialisation et le monde rural.

Les populations urbaines et rurales se trouvent donc presque toutes coopérateurs : elles participent au

financement par cotisation d'une part, et, au moins pour les coopératives rurales, par une taxe coopérative due par chaque imposable (400 FM). Ces fonds sont gérés par le FONACOOOP qui assure en outre la gestion des comptes. A ces ressources du FONACOOOP viennent s'ajouter une dotation de 5% de tout projet de développement versée par les paysans, des contributions de l'Etat (subventions et prêts bancaires) et des apports extérieurs.

La Direction Nationale de la Coopération, qui a fourni ces informations, relève toute une série de difficultés techniques auxquelles elle tente, notamment avec l'OVSTM, d'apporter des solutions (chambre froide construite à KAYES pour les produits maraichers, obtention d'un prêt de 20 millions de FM pour réhabilitation des aménagements et renouvellement du matériel..

La mission n'a pas permis (sauf une exception marginale) de rencontrer des responsables des coopératives. Mais une série de séminaires organisés par la DNC et associant des coopérateurs a été tenue très récemment en vue de redynamiser le mouvement coopératif.

Au vu du compte-rendu de ces séminaires, il apparaît principalement un manque de responsabilisation des coopérateurs et un manque d'autonomie en gestion commerciale et financière. Les services de coopération, comme c'est souvent le cas, tendent à se substituer aux responsables coopérateurs en agissant à l'avance à leur place. Sont également abordées : l'inadaptation partielle des textes législatifs, l'insuffisance des marges condamnant les coopératives à des déficits importants, l'insuffisante formation des coopérateurs et de leur responsable ainsi que d'une partie des agents de coopération. Ce courageux diagnostic, présenté ici trop succinctement et partiellement, et les réorientations décidées laissent espérer, à l'avenir, un accroissement de l'autonomie des structures actuelles et des conditions d'existence plus favorables.

Enfin, le développement des coopératives agricoles du Haut Bassin est embryonnaire. Il est freiné par le manque de financement d'extension des programmes agricoles et notamment des aménagements irrigués (on en est depuis deux ans à 280 ha aménagés). Sur ce point l'OVSTM a été rassurante pour le court terme en annonçant un redémarrage des programmes (500 ha pour les 5 ans qui viennent et 8700 ha à plus long terme).

B. La Coopération en Mauritanie est très peu développée et semble actuellement, sur la rive droite du Fleuve, laissée à elle-même. Il existerait douze coopératives agricoles principalement constituées à l'occasion de l'implantation des premiers périmètres irrigués financés par le FED. Les services de la coopération rattachés au ministère de l'Agriculture n'ont d'autre moyens que ceux permettant d'assurer l'enregistrement et le suivi des organismes existant ou en création. La société d'intervention SONADER pour sa part ne fait aucune distinction entre les coopératives "juridiques" et les groupements de producteurs informels gérant les périmètres. Un projet de règlement intérieur de groupement coopératif ou pré-coopératif est proposé par la SONADER. Il a trait à l'organisation du travail interne, la répartition des responsabilités, les sanctions, les redevances, amortissements et remboursement des dettes. En fait, il s'agit d'une sorte de modèle de conduite sur périmètre irrigué, face à la SONADER. A notre connaissance, aucune intervention stratégique n'invite les paysans, à l'heure actuelle, à promouvoir le mouvement coopératif dans la région. Aucune structure n'a permis, dans la période récente, d'assurer une formation des responsables des coopératives. On se reportera, plus loin, à la présentation du centre de formation coopérative de BOGHE en création.

La Coopération au Sénégal s'est très largement développée sur la rive gauche du Fleuve. Il existe 109 coopératives agricoles (et 202 groupements de Producteurs partiellement intégrés aux coopératives) regroupant 20.000 adhérents; 3 CUMA équipés par l'OMVS de gros matériel ont été créés. 2 coopératives ont reçu un équipement lourd en moissonneuses batteuses. Des coopératives artisanales existent marginalement, mais en toute indépendance, ce qui ne semble pas le cas des coopératives agricoles dans leur grande majorité.

Plusieurs responsables de coopératives agricoles ont été rencontrés. A l'exception du Président de la Coopérative de NDombo Thiago, tous ont spontanément tenu le même langage de contestation et de constat d'irresponsabilité :

- Nous sommes convoqués pour information en vue de connaître les décisions prises.
- L'approvisionnement et l'équipement des coopérateurs est défini en dehors de nous, et l'endettement est très élevé.
- La mécanisation est très poussée et impérative. Il faut attendre de mauvais résultats pour que l'on assiste à un allègement de la mécanisation.
- La participation demandée aux paysans est trop faible, les charges d'intrants et de mécanisation trop lourdes pour mobiliser les paysans.
- Le matériel lourd et les groupes moto-pompes ne peuvent être amortis. Le peu d'amortissement effectué lorsque c'est le cas, sert à l'entretien.

...
Le mouvement coopératif agricole est pourtant très conséquent. Il se développe à un rythme assez soutenu. Les coopératives qui comptent en moyenne 500 coopérateurs par unité se sont progressivement dotées de responsables souvent compétents et capables d'une analyse sérieuse des stratégies de développement (cf plus loin le paragraphe sur les leaders paysans).

A l'intérieur des coopératives, l'organisation apparaît souvent, de l'avis des techniciens comme des responsables, très insuffisante :

- Le lien entre le bureau et les groupements de production n'est généralement pas structuré
- Les assemblées générales n'offrent pas d'occasion de véritables débats sur le développement de la coopération
- Des responsables incompetents sont maintenus par pression ou par désintérêt.

Pourtant, par l'ex-ONCAD puis par la SAED, un programme d'éducation coopérative a été diffusé.

Notre hypothèse, et nous y reviendrons, est que les coopératives souffrent ici d'un manque d'exercice des responsabilités et d'une dépendance totale de la Société d'intervention, tant sur le plan technique, qu'organisationnel et financier. Seul l'exercice réel de responsabilités et une large autonomie de décision peut permettre à ces coopératives de revivre et, à leurs responsables, d'acquérir la formation concrète et l'expérience nécessaire à leur développement.

On mentionne ici le cas marginal d'une coopérative de Teinturiers à Richard-Toll.

Cette coopérative, comprenant 30 femmes artisans teinturières, fonctionne depuis 1977. Elle est issue de l'initiative de femmes sarakolé qui se sont associées avec des femmes toucouleur et wolof pour teindre, coudre et vendre des pagnes et des vêtements. Leur chiffre d'affaires est déclaré par elles, au niveau moyen de 500 000 FCFA par mois (pagnes et vêtements complets entre 7 500 et 12 000 F). L'essentiel est vendu sur place, le reste à Dakar où s'exerce une forte concurrence.

L'ensemble des recettes de la vente est mis dans une caisse commune. Une grande partie (plus de la moitié) est consentie pour la coopérative (approvisionnement en tissu, teinture, machines à coudre...etc), le reste est distribué aux coopérateurs. Les décisions sont prises au cours de réunions tenues régulièrement.

Une comptabilité est tenue par des hommes qui travaillent à la compagnie sucrière comme comptables.

Différents problèmes se posent à la coopérative pour son fonctionnement et son développement :

1- L'accès au crédit permettrait un complément d'équipement et l'accroissement d'un fonds de roulement nécessaire au développement de la production artisanale.

Un compte en banque a été ouvert, avec dépôt, mais il ne permet pas, pour le moment, l'octroi d'un crédit.

2- Le renforcement des points de vente à Dakar faciliterait l'écoulement d'une production supplémentaire.

Un circuit de commercialisation, des contrats avec des revendeurs, la possibilité de faire crédit à ces revendeurs pourraient constituer un débouché supplémentaire.

3- Exportations : La coopérative envisage de vendre à l'étranger : Abidjan, Guinée, France...etc. Là encore, un système de circuit de commercialisation et de crédit pourrait faciliter son développement. Des démarches ont été faites auprès de la chambre des métiers pour être enregistrées au registre du commerce et avoir l'autorisation d'exporter. Ces démarches n'ont pas encore abouti.

Cette coopérative n'a pratiquement rien demandé à personne depuis sa création. Elle est authentique et autonome. Pour se développer, elle a besoin d'appuis ponctuels et, paradoxalement, elle semble ne pas les obtenir (crédit, autorisation d'exportation).

Est-ce parce que cette coopérative n'"appartient" à aucune structure d'intervention qu'elle ne peut disposer des appuis nécessaires à son développement ?

D'une façon générale, le Sénégal apparaît très en avance sur les coopératives agricoles. Personne ne remet en cause ce mouvement. Il existe, parmi les coopérateurs, des leaders en nombre certainement élevé ; l'idée de coopération est passée dans les masses ; les coopérateurs remettent souvent en cause leur organisation,

mais pas le principe de la coopération. Mais il reste un problème de tutelle étatique des coopératives agricoles. L'ONCAD a été supprimée, mais la SAED ne risque-t-elle pas de reprendre les fonctions que l'ONCAD a abandonnées, en même temps qu'elle reprendra tout ou partie de son personnel ?

1.2. Des Mouvements associationnistes existent sporadiquement

Un recensement n'a pu être effectué dans les trois Etats. Mais il reste à le faire. Dans les quelques associations rencontrées, il est apparu un certain nombre de constantes très intéressantes :

- Ces associations sont nées d'initiatives extérieures à la masse paysanne : leader du village, ancien immigré, choix et promotion de quelques individus par un projet extérieur.
- Elles sont en général très structurées, fortement ancrées dans le milieu.
- Elles possèdent des responsables qui, par leur dynamisme, ont acquis, avec l'expérience et des voyages, une formation d'un niveau élevé.
- Elles seules nous ont paru capables d'imposer aux Sociétés d'intervention des négociations sur leurs modes d'intervention.
- De fortes tensions sur les stratégies de développement existent entre elles et les Sociétés d'intervention.

En tout cas, ces associations représentent, pour les paysans organisés ou non en coopératives, un exemple très démonstratif d'autonomie et de responsabilité. N'étant à la remorque de personne, si ce n'est des leaders qu'elles se sont choisies ou qu'elles ont acceptés, ces associations constituent un modèle d'autonomie dont le milieu paysan doit pouvoir s'inspirer.

1.3. Le Secteur Rural Privé, ses perspectives et ses limites

Un secteur privé important existe en Mauritanie sur des aménagements irrigués. Des pressions s'exercent sur la SAED pour que des sociétés privées puissent se voir attribuer des

grands aménagements irrigués (la CSS cultive pour ses besoins en matière première plusieurs milliers d'ha de canne)
Des fermes de 50, 100 ha ou plus peuvent représenter des formes d'exploitation intéressantes, dans la mesure où elles ne privent pas les paysans extrêmement nécessiteux de produire à leur échelle.

Cependant, comme on le verra plus loin, les grands aménagements posent aux Sociétés d'intervention qui assurent l'essentiel de leur gestion des problèmes techniques et de rentabilité parfois très importants ; la nature de ces aménagements d'une part, l'insuffisante maîtrise technique des Sociétés nationales d'autre part, sont un obstacle à la participation (souvent très faible) et à la responsabilisation des paysans. On peut craindre alors, qu'à un moment donné, les solutions visant à rentabiliser les grands aménagements et équipements importants échappent aux paysans au profit d'un secteur privé extérieur au milieu. Pourtant, compte tenu des contraintes géologiques, c'est grâce à ce style d'Aménagement que les paysans pourront compter sur une superficie suffisante pour leur assurer un revenu monétaire décent. Ils seront contraints, pour rester sur place, de gérer ces ensembles.

1.4. Les émigrés et les problèmes que pose leur insertion

La mission n'a abordé ce problème complexe que très superficiellement. Bien que les jeunes, depuis leur enfance, soient fortement poussés à émigrer, leur réinsertion au retour se fait en général très difficilement, voire, dans certains cas, de façon dramatique. Pourtant, ils peuvent représenter pour la région et pour leur village un atout décisif du développement et de la responsabilisation : dans de nombreux cas, ils peuvent bénéficier dans leur pays d'accueil de formation et d'aide à la réinsertion. Il semble que les principales difficultés résident dans leur acceptation, au retour, par la collectivité villageoise. Souvent protégés par les administratifs et les techniciens, ils sont amenés à rechercher une insertion "à part" du village. Il y a là, certainement, matière à aider les collectivités villageoises à réfléchir sur l'intérêt qu'il y aurait, pour eux, de mieux réintégrer leurs ressortissants.

On cite ici un exemple de coopérative agricole, la Coopérative Multifonctionnelle de SOMANKIDI-COURA (la CAMS) au Mali, dans la région couverte par l'OVSTM. Ce cas, présenté par un des responsables au séminaire de DAGANA, illustre à la fois deux problèmes concrets :

- la marginalisation des émigrés au retour
- un exemple de ferme coopérative susceptible d'intéresser de jeunes paysans.

" L'idée de création de cette organisation est née de 16 jeunes Maliens, Voltaïques, Sénégalais et Guinéens tous membres de l'ACTAF (l'Association Culturelle des Travailleurs Africains en France) en 1976 à Paris. L'objectif visé était de faciliter le retour de nos compatriotes dont la majorité sont originaires du Bassin du Fleuve Sénégal. Ils devaient s'adonner à l'exploitation de la terre afin de prouver aux autres émigrés et ceux qui tentent d'y aller que l'émigration est loin d'être une fin en soi. Après les démarches pour trouver un pays d'accueil parmi les 3 Pays riverains du Fleuve Sénégal, 14 membres sur les 16 pionniers ont débarqué le 17 janvier 1977 à Somankidi-Coura lorsque les autorités maliennes ont répondu favorablement.

Ce fut le démarrage du périmètre de Somankidi-Coura et de l'association "Jeunesse Rurale du Fleuve"(J.R.F.). Depuis Paris, toutes les 14 personnes avaient souscrit chacun 500.000 FM pour compléter les subventions qui leur étaient allouées par différentes aides privées. Outre cette aide financière, les 14 personnes devaient bénéficier de stages de formation en Agriculture et en Elevage de 6 mois. Après un séjour à Somankidi-Village, la CAMS a construit depuis 1978 près du Périmètre un nouveau village en semi-dur : Somankidi-Coura.

Le caractère multifonctionnel de la CAMS repose sur deux grands secteurs : l'agriculture et l'élevage, divisés chacun en volets.

5. Les leaders paysans

Ils existent et sont probablement assez nombreux. Issus du milieu, des associations existantes, anciens émigrés responsables de coopératives, paysans privés, tous se plaignent de ne pas être entendus et, a fortiori, compris. Ceux que la mission a pu rencontrer ont montré une haute capacité de compréhension des problèmes de développement de la région et militent farouchement en faveur du pouvoir paysan. Partant de ceux-là, et à condition que les mouvements associationniste et coopératif se développent, qu'un système de formation, d'échanges intervillage et interpays soit mis en oeuvre, la région doit pouvoir compter sur une importante délégation de responsables paysans, non seulement parmi les hommes, mais également parmi les femmes et les jeunes. Une forte potentialité dans ce domaine existe et apparaît sous-exploitée.

La situation actuelle des organisations paysannes telle que nous l'avons présentée, succinctement et certainement incomplètement, révèle cependant de sérieuses potentialités d'expériences de participation et de responsabilisation sur lesquelles les Etats, leurs structures d'intervention, l'OMVS, peuvent s'appuyer. Dans ce domaine, on peut dire que la région, de par le développement des organisations paysannes et villageoises et l'émergence de leurs leaders, a dépassé le stade du "décollage". L'accroissement du pouvoir paysan et son rythme de développement dépend encore essentiellement des structures publiques d'intervention : en effet le poids que ces structures exercent sur les masses paysannes et les conditions économiques de leur développement, comme le chapitre suivant l'aborde, est tel que le potentiel paysan, malgré ses contradictions internes, peut ou non être mis en oeuvre.

Les facteurs favorables à cette évolution sont synthétiquement rappelés ici :

- L'existence extrêmement étendue de groupements de producteurs presque spontanés
- Un développement, sans résistance du milieu, de coopératives, trop souvent vides de fonctions économiques, mais prêtes à assumer des responsabilités qui leur sont encore refusées

- Des expériences techniques d'organisation de la production individuelle ou "semi-collective" très diversifiées, encore insuffisamment connues des paysans, mais porteuses d'émulation
- Un potentiel de leaders paysans en grande partie "en friche".

Le chapitre qui suit aborde les systèmes d'intervention des Etats et leur mode d'assistance. Il permettra de montrer en quoi les hypothèses techniques qui sous-tendent les programmes de développement, et la manière dont ces structures interviennent dans le milieu peuvent déployer ou atrophier ses propres capacités d'auto-développement.

II. LES ORGANISMES PUBLICS D'ASSISTANCE ET D'INTERVENTION DU DEVELOPPEMENT RURAL DANS LES TROIS ETATS

Tout ne peut être présenté dans le cadre de la mission et du présent rapport. On se contentera d'aborder, sur les principaux partenaires publics du développement de la région, les stratégies, les modes d'organisation et d'intervention qui sont conséquentes sur la participation et la responsabilisation du milieu rural en traitant successivement :

- des principaux partenaires publics des paysans et leur organisation au MALI, en MAURITANIE et au SENEGAL
- en synthèse, du rôle complémentaire et d'harmonisation que l'OMVS pourrait jouer dans le but d'intensifier la participation et la responsabilisation des villageois.

2.1. Les principaux organismes publics d'appui au développement rural dans les trois Etats

AU MALI

On n'abordera ici que l'OVSTM (Opération Vallée du Sénégal, Térékolé, Magui), la DNC (Direction Nationale de la Coopération) et la DNAFLA (Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée)

2.1.1. L'Opération Vallée du Sénégal, Térékolé, Magui

L'OVSTM, de création très récente (avril 1981), a pris la suite de l'API (Action Périmètres Intégrés). L'API, créée en 1976, avait pour mission, en pleine période de sécheresse, de développer les petits périmètres irrigués expérimentés dès 1970 dans le Haut Bassin. Le succès des premières unités maraîchères a soulevé un important espoir parmi la population. Cependant, le rythme d'extension est resté, depuis 1970, extrêmement faible (de l'ordre de 15 à 20 ha en moyenne par an, si l'on met à part les 60 ha réservés à la recherche agronomique). Cette lente progression s'explique principalement par le manque de financement, mais également par le manque d'autonomie et d'autorité de l'API.

Par ailleurs, le développement des périmètres est du double point de vue géographique et économique (concurrence des cultures pluviales) beaucoup plus limité que dans les deux autres Etats. Enfin, la région est éprouvée par l'émigration d'une partie importante de la population active.

L'OVSTM vient de prendre le relais de l'API. Constituée actuellement d'environ 150 salariés, cette organisation a pour mission :

- de mettre en oeuvre tous les moyens nécessaires pour développer la production agricole en général
- d'organiser la commercialisation agricole
- de promouvoir et d'animer les collectivités exploitantes en collaboration avec les services spécialisés du département de l'agriculture, dans le but de créer les structures professionnelles d'agriculteurs capables à terme d'autogérer les moyens collectifs de production et de commercialisation
- de former les agents, les paysans, par recyclage, séminaires, stages divers et alphabétisation fonctionnelle
- de proposer et d'exécuter tout programme relatif aux différents aspects de la production agricole de la zone.

Ses perspectives sont présentées ainsi :

A court terme (0-5 ans)

- Réalisation de 500 ha irrigués par pompage dans la vallée du Sénégal (Maloum-Kounda)
- Réalisations des aménagements des cuvettes alimentées par les affluents du fleuve Sénégal
- Etude de 2.000 ha supplémentaires à réaliser dès régularisation du fleuve après MANANTALI, dont 400 ha avant régularisation
- Extension de l'unité de production de semences à Samé (150 ha irrigués).

A moyen terme (5-15 ans)

- Etude de réalisation de 8.700 ha dans la vallée du Sénégal
- Etude de base et réalisation partielle du projet Térékolé-Kolombiné (300 ha) y compris la mare de Doro, les petits seuils de Diongaga, Djibrilbougou, Yélinané (Ontogolo) et Tambacara
- Etude et début de réalisation des aménagements de Bafoulabé, Kéniéba et Kita.

La réalisation d'un tel programme d'aménagements devrait, à l'horizon de la mise en eau du barrage de Manantali, suffire à l'ensemble de la population du Haut Bassin intéressé par les cultures irriguées.

A ce stade initial, il ne fait pas de doute que l'expérience des deux autres sociétés de développement sera utile au démarrage de l'OVSTM, aux stratégies de développement qu'elle choisira, ainsi qu'à son organisation.

2.1.2. La Direction Nationale de la Coopération au Mali

a repris le personnel des ex-SMDR et compte actuellement 818 agents et cadres répartis dans 9 régions, dont 80 pour la région de KAYES. Les fonctions exercées consistent principalement en :

- suivi de la tenue des comptes des coopératives et certification. Mise au point d'un système comptable adapté.
- enregistrement des coopératives, adaptation des textes juridiques et règlements intérieurs.
- éducation coopérative et formation des responsables
- redynamisation coopérative.
- suivi de la commercialisation des productions, de l'approvisionnement et de l'équipement des coopératives.

Un important travail d'évaluation interne est effectué depuis quelques mois par la DNC. Les difficultés rencontrées sont nombreuses : redynamisation d'un personnel dont 85% est conventionnaire, perfectionnement de l'encadrement, réorganisation en vue d'assurer une meilleure assistance aux coopératives tout en responsabilisant autant que possible celles-ci et en allégeant la "tutelle" de l'Etat.

Le développement très important du réseau coopératif, notamment dans la distribution, la nécessité d'étendre une véritable coopération agricole, exigent de la structure d'encadrement à la fois un important effort d'imagination dans son organisation interne, des financements plus permanents pour le DNC, des prêts conséquents pour les coopératives. L'expérience coopérative à grande échelle que vit actuellement le Mali est en tout cas riche d'enseignement pour les autres Etats, même si ces derniers n'utilisent pas la même formule pour l'approvisionnement et la commercialisation dans leurs régions respectives.

2.1.3. La Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée (DNAFLA)

Le Mali s'est doté dès 1960 d'une politique et d'un ensemble de moyens visant l'alphabétisation du monde rural. Ces premiers efforts ont permis à ce pays d'être choisi, en 1965, comme terrain d'expérimentation de l'Alphabétisation Fonctionnelle en langue nationale (Poullar, Bambara, Sarakolé, Tomachek). L'actuelle DNAFLA s'est étoffée et étendue à l'ensemble du territoire. Représentant un capital d'expériences unique en Afrique, très observée avec intérêt notamment par les deux autres Etats, la DNAFLA est ici présentée avec un certain détail parce que susceptible de les aider à se doter, chez eux, d'un système d'alphabétisation fonctionnelle adapté.

Organisation actuelle de la DNAFLA

La DNAFLA dépend du Ministère de l'Education Nationale. Autour de la Direction Générale, quatre divisions sont organisées :

- . Division de la Recherche linguistique et pédagogique
- . Division de l'Alphabétisation Fonctionnelle
- . Division de la promotion Féminine
- . Division de la Production de matériel didactique.

La DAF est organisée en :

- . Directions régionales d'Alphabétisation intégrées aux Directions régionales de l'Education Nationale
- . Zone d'Alphabétisation Fonctionnelle (en moyenne 25 villages)
- . Village centre d'Alphabétisation.

La DNAFLA, jusqu'aux directions régionales, émerge au Budget de l'Etat.

Les zones et centres sont intégrés, quant à leur personnel et au matériel, aux opérations de développement rural (ODR). Dans ce cas, les structures régionales et nationales appuient les ODR.

Les Instructeurs des Centres villageois sont bénévoles et volontaires. Des champs collectifs sont suggérés pour financer quelques charges incombant aux villages.

Une division de la Promotion Féminine a été créée pour favoriser un meilleur équilibre entre bénéficiaires hommes

et femmes. Les programmes d'Alphabétisation au bénéfice des femmes sont organisés autour de leurs activités spécifiques (production, santé, enfants etc...)

La Méthode de la DNAFLA

La DNAFLA distingue 2 phases : une phase d'alphabétisation et une phase et post-alphabétisation.

La phase d'alphabétisation est conçue et réalisée à partir d'une étude socio-économique du village et de la zone.

Cette étude consiste en la détection des problèmes prioritaires et les plus ressentis de développement. Un programme d'éducation est élaboré avec les populations d'une part et avec les programmes de développement d'autre part.

La phase de post-alphabétisation consiste en un suivi et une intensification de l'utilisation de l'alphabétisation. Un matériel de lecture est fabriqué et diffusé pour maintenir une pratique de l'écriture et de la lecture (journal le KIBARO, document utilisé dans le cadre des programmes de développement). Il est demandé aux ODR de concevoir des documents de post-alphabétisation, dans le cadre de leurs programmes, avec l'appui de la DNAFLA.

Une méthode d'auto-évaluation est expérimentée pour permettre aux alphabétisés de suivre leur progression ou leur régression. Enfin, la DNAFLA a convaincu de nombreux hauts fonctionnaires (directeurs, certains ministres) de se faire alphabétiser. Il est apparu utile, en effet, que tous les partenaires nationaux, à tous les niveaux, participent si possible personnellement à cette opération.

Collaboration DNAFLA- Autres Etats

La DNAFLA entretient des relations avec la Mauritanie et le Sénégal. La Mauritanie a créé un Institut de Recherche Linguistique : la DNAFLA a mis à sa disposition un de ses linguistes pendant 3 mois. Des séminaires ont été organisés en commun avec l'ONCAD-SENEGAL. La DNAFLA est très favorable à une collaboration avec les sociétés nationales et l'OMVS. Elle est également prête à participer ou à organiser des séminaires dans les deux autres Etats.

On retiendra, compte tenu des problèmes de développement de la région du bassin du Fleuve Sénégal, différentes spécificités

Maliennes qui pourraient aider les deux autres Etats :

- l'étude de l'adaptation d'un système coopératif de base aux groupements traditionnels (tous villageois). Le Mali tente actuellement de définir un contenu juridique à cette organisation traditionnelle proche du groupement de producteurs
- le développement et l'organisation de l'approvisionnement des villes et des campagnes, par un système de distribution de type coopératif.
- la relative autonomie des structures de formation et d'assistance coopérative et leur intégration au niveau régional dans les ODR. Ce modèle de fonctionnement assure à la fois une indépendance de la politique de promotion coopérative et de formation par rapport à l'ODR, mais en même temps une intégration des actions à la base de promotion coopérative aux autres actions de vulgarisation et de développement rural. Ce type d'intégration partielle et souple est également pratiqué pour l'alphabétisation.
- l'alphabétisation, enfin, apparaissant partout comme facteur indispensable à la responsabilisation des paysans et à la promotion coopérative, devrait permettre aux deux autres Etats, grâce à l'étendue et à la qualité de l'expérience acquise, d'aller plus vite dans ce domaine et avec moins de risque.

EN MAURITANIE

Le système d'intervention mauritanien auprès du monde rural est très ouvert et diversifié. Le secteur privé y a une place non négligeable (12% des aménagements irrigués). La SONADER partage les interventions de développement sur la rive du Fleuve et le Delta avec les services de l'Agriculture et différents projets localisés, plus ou moins autonomes, financés par l'extérieur (PRODIS, UIPE...). La promotion coopérative se voit aidée à la fois par les services de Coopération rattachés à l'Agriculture, la SONADER et la plupart des autres intervenants sans qu'une répartition précise des responsabilités et des secteurs d'intervention n'apparaisse clairement.

On se contentera d'aborder ici trois points :

- la SONADER et sa stratégie d'intervention voulant faciliter la responsabilisation des villageois.

le démarrage du Centre de Formation Coopérative de BOGHE sur une ferme privée, en forme de coopérative familiale, de 100 ha aménagés.

1.4. La stratégie de développement appliquée par la SONADER

On ne présente pas ici la SONADER telle qu'elle est, mais telle qu'elle veut être. Non pas que la mission ait constaté de divergence notoire entre sa politique et son organisation concrète, mais parce qu'on ne fera mention qu'accessoirement des disfonctionnements qu'une telle structure vit "normalement".

La stratégie de développement choisie repose sur un certain nombre de principes ou d'idées : tout s'argumente par la nécessité absolue, confortée par les contraintes économiques proprement Mauritanienne, que les villageois assurent par eux-mêmes l'essentiel des conditions (travail, financement, technologie) du développement des aménagements et de la culture irriguée. Ces principes, idées, orientations stratégiques sont les suivants :

- Dans l'assistance aux paysans et l'encadrement, il y a un seuil de densité maximum au-delà duquel on rend les paysans dépendants à terme. On tue sa capacité à faire et innover en la remplaçant, avant que le besoin ne se fasse sentir, par un apport. Dans ces conditions, le paysan attend. S'il sent que la SN ne peut attendre, il sait qu'elle interviendra.

- Dans la gestion d'une société nationale, il y a également un seuil au-delà duquel le supplément de coût de l'encadrement n'est pas justifié par l'accroissement des rendements.

- L'essentiel, dans les programmes de développement agricole, est que dès le départ il soit prévu que les paysans puissent non seulement être autonomes et pouvoir poursuivre par eux-mêmes les activités de production, mais être capables d'assurer autant que possible par leurs forces propres l'extension de ces programmes.

- Chaque fois qu'un programme d'actions de la SN est défini, il doit l'être :

- . en réduisant systématiquement au minimum tout ce qui peut être assistance gratuite et subventions aux prix du produit, ou aux intrants.
- . en prévoyant à un terme rapproché, la suppression de l'aide.

- Pour préserver le dynamisme des paysans, il faut qu'ils aient une raison économique immédiatement appréciable pour collaborer. C'est en recherchant et en utilisant les besoins ressentis directement par les paysans que la SN peut agir dans cette stratégie. Les pressions pour une dépendance plus grande des paysans sont très fortes. Elles viennent de trois sources principales :

- . Les paysans eux-mêmes, habitués à jouer avec les structures de développement, ont en général une attitude impulsant un accroissement de l'assistance
- . Les sources de financement extérieur proposent des modes d'intervention lourds et globaux et des remèdes perpétuels ("perfusions permanentes") qui, lorsque le financement du projet cesse, provoquent l'anéantissement des investissements et des efforts de développement. De même, les financements ONG, souvent emprunts de charité, effectuent des dons pendant quelques années et interrompent l'aide en laissant les villageois démunis avant qu'ils ne soient en état d'assurer la relève financière, technique, économique...
- . Les SN elles-mêmes secrètent pour se justifier quant aux résultats et dans le long terme des programmes d'assistance de plus en plus denses et perpétuels.

Les solutions de la SONADER ne sont pas sûres, restent en recherche permanente, et sont adaptées au jour le jour, en fonction des évaluations faites.

- La SONADER applique une politique de "l'encadrement lâche". Elle dispose de très peu d'encadreurs dont la compétence s'est avérée insuffisante dès la fin de la première campagne. Une évaluation a été faite sur la densité de l'encadrement. Elle invite à un allègement ou une suppression aussi rapide que possible. En 1978 et 1979 l'option de la SONADER était de faire payer par les paysans un abonnement pour l'encadrement et l'entretien des GMP. Cette option a été abandonnée parce qu'elle coûtait trop cher à la SN sans résultat appréciable de production.

- La SONADER attribue des GMP avec un système de subvention décroissante et de crédit croissant, rendant les paysans

autonomes sur cet investissement en 9 ans. Tous les efforts sont faits pour faire comprendre aux paysans que ces subventions sont "malsaines" économiquement et qu'il est bon de s'en passer. De même, des tarifs bonifiés sur les intrants sont appliqués auprès de ceux qui payent comptant.

- Un "contrat agronomique" très simplifié est signé à chaque campagne avec les Groupements de Producteurs. Il recense les crédits GMP et intrants, le carburant et l'engagement que la SONADER approvisionnera en pièces détachées payées 2 fois le prix d'achat. Il assure en outre le prêt d'un GMP en cas de panne grave et durant la réparation à titre onéreux.

- La SONADER veut mettre à disposition, sous facturation des groupements, un service Formation chargé, à leur demande, de former des paysans mécaniciens pour l'entretien des GMP. Ce service formation étudie actuellement les conditions de son intervention et élabore les outils pédagogiques.

- Enfin lorsqu'un Groupement fait des difficultés à propos du contrat, la SONADER abandonne les aménagements jusqu'à rappel du groupement. L'expérience a montré, dans les 4 cas qui se sont présentés, que les paysans ont effectivement rappelé la SONADER et, après aide à la réhabilitation des périmètres, repris les cultures irriguées.

Si l'organisation de la responsabilisation à la base apparaît dès le début de l'intervention sérieusement prise en compte jusqu'au niveau des groupements de producteurs, il n'en va pas de même à un niveau plus élevé : approvisionnements en pièces détachées, en équipement, en engrais et gaz-oil, commercialisation, entièrement assurés par la Société.

Par ailleurs on ne voit pas pourquoi, partant de l'expérience qu'elle a acquise dans la responsabilisation à la base, la SONADER n'a pas encore su adapter son système d'intervention en vue de favoriser l'émergence ou le renforcement des structures coopératives au niveau village et intervillage.

Il est vrai que cela supposerait une infrastructure adaptée en

- distribution des produits et matériel
- commercialisation des productions (la SONADER en est maître depuis qu'elle se substitue actuellement à l'Office National de Commercialisation)

- crédit artisanal et crédit coopératif commercial
- refonte du système d'encadrement en un système de conseil technique et de gestion de niveau élevé auprès des coopératives
- formation de responsables et de techniciens des coopératives

Puisque des sources extérieures de financement ont, après longues négociations, compris et accepté cette stratégie d'intervention, pourquoi n'accepteraient-elles pas de prolonger le raisonnement ?

Enfin, conjointement à cette stratégie, la SONADER met en corollaire un accroissement assez lent des superficies aménagées. Si on comprend la nécessité de bien contrôler l'appareil pour qu'il continue de favoriser la responsabilisation des villageois, on ne voit pas pourquoi, sans remettre en cause ce qui se fait, on ne pourrait pas démultiplier, sur la rive droite, ce même type d'intervention. Une extension rapide des aménagements supposerait, nécessairement, une forte décentralisation à l'intérieur de la structure ; mais cela ne peut que servir mieux cette stratégie de développement.

2.1.5. Le Centre de Formation Coopérative de BOGHE

Le centre de formation vient d'être créé : il n'a donc aucune expérience, mais peut représenter pour les autres Etats une structure utilisable. C'est pourquoi on l'aborde brièvement ici.

Ce centre dépend du service de Coopération rattaché à l'Agriculture. Des bâtiments ont été construits sur financement ONG. La même ONG, sur pression de la Mauritanie, a accepté de financer en outre les deux premières années de fonctionnement du centre.

Les programmes doivent débiter en janvier 1982 sur une zone expérimentale de 24 périmètres. Ils concernent :

- dans un premier temps les Présidents et Vice-Présidents de coopératives (programme de 15 jours de session d'éducation coopérative et de développement au stade initial)
- ultérieurement des coopérateurs pompiers, des vulgarisateurs paysans et des secrétaires comptables.

Un suivi, après les sessions de formation, sera organisé sur le terrain dans le souci d'une démultiplication de la formation

auprès de l'ensemble des coopérateurs. Un appui pédagogique est envisagé pour ce système de démultiplication. Ce système de formation est assez classique : dans de nombreux autres cas, il n'a pas donné entière satisfaction. Il existe en Afrique des expériences plus anciennes du même type qui ont su progressivement adapter leurs prestations aux besoins concrets des coopérateurs et intégrer leurs programmes aux autres actions de développement.

Le responsable du centre, conscient de son manque de points de repère, souhaite rencontrer ces autres structures et adapter ses programmes et ses modes d'intervention en fonction des spécificités locales et des expériences vécues par ailleurs. Manquant de financement, il ne peut se déplacer à l'étranger.

Les bâtiments du centre sont bien aménagés pour recevoir 20 coopérateurs. On peut imaginer que cette structure serve à d'autres coopératives que celles en voie de création dans la zone expérimentale. Les formations pourraient au moins profiter de la présence de délégations d'autres coopératives, par exemple sénégalaises, soit en position d'observateur, soit en position d'intervenant.

Enfin, si deux ans de financement du centre sont acquis, il n'est pour le moment rien prévu pour la suite.

2.I.6. Une ferme privée, sous forme de coopérative familiale, de 200 ha aménagés

C'est à l'initiative d'un chef de famille, démissionnaire de la fonction publique, avec l'aide d'un crédit bancaire, qu'une exploitation d'environ 200 ha irrigués a été créée. Sur les 200 ha mis en culture initialement, la ferme n'exploite cette année qu'une trentaine d'ha et emploie 13 salariés. Ce serait une conséquence du prix de vente du riz paddy, compte tenu des charges d'intrants et du prix du gaz-oil. L'essentiel des 30 ha est cultivé en produits maraichers, en attendant qu'un relèvement des prix du riz paddy et un aménagement du circuit de commercialisation permette

une remise en culture des autres parcelles irriguées. Il y a là, en tout cas, un bon moyen pour les sociétés nationales et surtout pour les coopératives de comparer leur rentabilité, leur organisation technique, les systèmes de mécanisation, les extensions possibles en fonction des prix du marché des produits agricoles et des coûts de production.

Bien d'autres programmes et projets mériteraient d'être examinés ici, et certains n'ont pu être rencontrés. Cependant, on citera certains d'entre eux qui nous sont apparus exemplaires soit par leur caractère expérimental, soit parce qu'ils sont susceptibles de démultiplication ou de collaboration inter-Etat.

a. Le programme d'Auto-Construction du quartier de SATARA-ROSSO

où un habitat original en dur se substitue progressivement aux baraquements construits par des immigrants. Un système d'auto-construction, de promotion de coopératives artisanales (briquetterie, groupements de maçons), de caisses populaires de bâtisseurs, utilisant des matériaux et énergies locales (briques de terre stabilisée, plâtre local, combustibles à partir de balle de riz...) se développe à grande échelle (projet encadré par l'ADAUA : cf annexe).

b. Les grands aménagements de BOGHE

On devra s'intéresser également à un grand projet de 1000 ha irrigués de Boghé (4000 ha prévus), financé par l'extérieur, avec parc impressionnant de gros matériel pour l'aménagement, construction d'une concession comportant hangars, hôtel, résidences pour cadres du projet. Apparemment certaines précautions seraient prises pour que l'énorme investissement que représentent les aménagements soit réalisé avec une participation active des paysans. L'exposition permanente d'une importante batterie d'engins est, comme c'est l'avis de certains responsables, une incitation à la non participation. Il y a là un pari à gagner en ce qui concerne la responsabilisation des paysans. Tout dépendra d'une part de la capacité des techniciens à concevoir des structures d'aménagement par groupes autonomes, d'autre part de la façon dont, dès le départ, les populations seront associées aux décisions (y compris dans la définition des structures autonomes) et aux travaux, de la façon dont ils seront

informés en permanence sur l'avancement des réalisations d'aménagement et sur les difficultés rencontrées, enfin de la façon dont l'approvisionnement, le crédit, la commercialisation et les formations conséquentes seront engagées. Un suivi particulier du démarrage de ce projet, des conseils visant une responsabilisation immédiate et programmée, sont à organiser dès maintenant.

SENEGAL

Bien que les structures administratives de développement et de promotion humaine existent sur la rive gauche, et que de nombreux projets relativement autonomes soient en cours (ONG, UNICEF, USAID:..etc), l'essentiel de cette partie concernera la SAED.

2.1.7 La SAED

Forte de 1500 salariés, existant depuis une vingtaine d'années, d'abord sur le Delta, ensuite sur l'ensemble de la rive gauche du Fleuve jusqu'à la frontière, la SAED vient, en même temps que transformée en Société Nationale, de se voir confier la coordination de toutes les actions de développement de sa zone d'intervention.

De toutes les sociétés nationales et organismes impliqués sur le bassin, c'est la SAED qui détient de très loin le rythme d'aménagement le plus élevé (environ 2500 ha par an). En outre, le gouvernement sénégalais lui demande d'accélérer encore ce rythme. Ayant, de l'avis des aménagistes, pratiquement épuisé les terres disponibles pour les petits périmètres villageois (les plus performants et aptes à une responsabilisation rapide), la SAED développe de grands aménagements (300 à 2000 ha) utilisant une mécanisation poussée autant pour les aménagements que pour certains travaux agricoles. Dans un premier temps, il paraît utile de faire un diagnostic des stratégies et modes d'intervention de la SAED, en regard de la responsabilisation des paysans, avant d'aborder les modifications qu'elle est en train d'initier, en prenant l'exemple des Aménagements de NDombo Thiago.

1. Les programmes de développement lourds et complexes que sont les grands aménagements (grands périmètres) sont diversement engagés dans la région depuis de nombreuses

années. Les options d'une mécanisation dans la plupart des cas assez poussée utilisent, par leur complexité et les difficultés que rencontrent leur mise en oeuvre, l'essentiel des capacités de gestion de la SAED. Il est même probable que celles-ci sont insuffisantes pour arriver à une bonne maîtrise de ces grands programmes.

2. La SAED est actuellement dans une phase à la fois de réorganisation (société d'économie mixte), d'évaluation (avec la Banque Mondiale) et de conception de programmes d'extension et de nouveaux axes de développement (jeunes, femmes, alphabétisation...etc). Cette situation va mobiliser sur de nouvelles activités beaucoup de ses moyens humains au niveau des responsables et préoccupations de la Direction.
3. Si l'extension des aménagements irrigués semble très bien acceptée, dans son principe, par le milieu villageois, celui-ci n'arrive pas, au moins pour les grands périmètres, à progresser et à fortiori à devenir autonome, dans la maîtrise des apports technologiques importants et de la gestion des moyens que supposent ces grands programmes. Le milieu villageois ne "suit" pas la SAED, alors que celle-ci étend ses activités.
4. Il y a de nombreux problèmes de rentabilité de certains programmes de culture rizicole dus à la fois aux options de mécanisation poussée, à ses conséquences du point de vue approvisionnement et charges, et au prix de vente du riz paddy.
5. L'encadrement des paysans est dense et pesant. 200 vulgarisateurs permanents, des intendants d'aménagements, chauffeurs mécaniciens, entreprises de travaux, sont en contact permanent avec le milieu paysan. Ils sont rassemblés dans des délégations régionales, elles-mêmes encadrées par des directions et services centraux très étoffés.
6. Il existe un service de formation et de promotion coopérative (il devrait s'étoffer avec l'intégration de personnel de l'ex-ONCAD) doté d'un personnel compétent, un service de conception d'outils pédagogiques efficace, un service d'alphabétisation. Jusqu'à ce jour, ces différents services n'ont pas disposé d'un cadre préalable à leurs interventions. Ils ne disposent pas, en effet, d'une définition précise

des objectifs de la formation, c'est-à-dire de ce pourquoi, en termes concrets, pour quelles fonctions précises, pour quelles "capacités" des paysans, ils doivent former.

La SAED, comme toutes les lourdes sociétés de développement régional, a du mal à maîtriser ses programmes au rythme de leur extension. Ce rythme sera accéléré. Souhaitant contrôler au mieux les actions de développement agricole, la SAED est portée à intervenir dans tous les domaines, depuis la décision d'aménagement jusqu'à la transformation et la commercialisation du produit, et a tendance à le faire seuls, réservant aux populations des tâches d'exécution, elles-mêmes très allégées par la mécanisation. La SAED se voit maintenant confier le développement intégré sur l'ensemble de la région. La "tendance naturelle" d'une telle société est d'intervenir de plus en plus systématiquement et globalement, d'accroître, pour soutenir le rythme d'extension, la mécanisation, notamment dans les aménagements, d'étouffer et de rendre plus performant sinon plus interventionniste son encadrement agissant auprès des paysans, des responsables des coopératives, des femmes, des jeunes...etc. Si cette "tendance naturelle" se confirmait à court terme, compte tenu de la très faible responsabilisation des villageois au moment présent, il est certain que le milieu accroîtra sa passivité, au mieux par certains leaders, sa contestation. Dans cette hypothèse, la SAED n'étant pas en mesure de laisser les villageois prendre toutes leurs responsabilités sur les programmes de développement en cours courrait à un échec.

La SAED affirme, actuellement, avoir décidé une reconversion de ses modes d'intervention en vue de permettre la responsabilisation des villageois. L'évaluation en cours avec la Banque Mondiale ne peut qu'aider à cette transformation. Cependant, l'expérience des sociétés de ce type, en Afrique notamment, montre que cette reconversion est extrêmement difficile à réussir. Différents facteurs s'y opposent :

- le rythme élevé d'extension des programmes,
- les pressions des sources de financement invitant à une mécanisation poussée. Sur ce plan, il conviendrait de vérifier que les contraintes géographiques sont interprétées par les

experts dans le sens de la mécanisation la plus faible possible pour tout nouvel aménagement,

- enfin et surtout, l'esprit de conservation de tout salarié, à tous les niveaux, que ce type d'organisation secrète.

L'allègement de l'encadrement au sens large est d'une évidente nécessité : face à une ferme volonté d'allègement, l'inertie de ces sociétés est généralement sur ce plan extrêmement puissante.

Le transfert des fonctions de la SAED aux structures paysannes

La seule issue possible, en ce qui concerne la responsabilisation des villageois, est que toutes les fonctions que la SAED assure soient organisées de telle manière qu'elles soient à un terme défini transférables aux structures du milieu (groupement de producteurs, coopératives, union de coopératives). Toute une série d'arguments tentera certainement de limiter l'application de ce principe. En réalité, dès l'instant que le terme du transfert complet est convenablement choisi, tout est transférable, jusques et y compris la fonction recherche et la fonction bureau d'études d'aménagements.

Ce transfert ne peut évidemment pas se faire brutalement. La programmation d'un transfert progressif est à concevoir spécifiquement pour chaque programme engagé. La succession des phases dépend principalement de la capacité d'absorption des structures du milieu, et ceci compte tenu de l'effort de formation possible au préalable et en accompagnement du transfert. L'expérience a prouvé que le transfert doit être relativement lent au départ et l'effort de formation assez intense. Par la suite, compte tenu de l'expérience des responsabilités acquise par les bénéficiaires du transfert, celui-ci peut être accéléré.

Parce que le transfert dépend à la fois de la société d'intervention et des structures du milieu, sa programmation doit nécessairement être négociée par les deux partenaires. Elle doit se traduire, dans la ligne que a choisie la SAED, par un support contractuel évalué très régulièrement.

Le programme de formation des paysans et des responsables des groupements, coopératives et associations doit être une

fonctions et, pour chacune d'entre elles, un terme hypothétique (de 1 à 10 en 15 ans)

- la conception d'un projet détaillé des transferts envisageables à 5 ans. Outre le détail de la programmation, ce projet devrait très clairement préciser :

- . ce qui n'est pas transférable dans les 5 ans et pourquoi
- . ce qui restera subventionné, jusqu'à quelle limite et pourquoi

En ce qui concerne l'application pratique de ces transferts cas par cas, une négociation, sur la base du modèle, devra être engagée avec les populations (groupements et coopératives). De ces négociations, les programmations seront différenciées suivant :

- qu'il s'agit de programmes en cours ou de projets à mettre en oeuvre,
- les conditions spécifiques locales : capacité des populations et de leurs leaders, contraintes économiques et géographiques.

En parallèle à cette programmation du transfert, la société d'intervention devra programmer sa propre évolution et, si nécessaire, sa restructuration :

- allègement de l'encadrement
- reconversion du personnel en vue d'assurer les mutations dans ses interventions.

Enfin, l'application pratique des transferts dans leur conception, comme dans leur mise en oeuvre, exigera certainement une forte décentralisation des décisions à l'intérieur de la société. La SAED, quant à elle, devra s'organiser de telle manière que les paysans sentent directement que les négociations, les éléments du contrat, les décisions d'octroi des moyens, sont pris à leur niveau géographique. Cela signifie que l'essentiel de ces moyens sera effectivement mis à la disposition au moins des délégations et, si possible pour certains d'entre eux, au niveau des arrondissements et des communautés rurales.

On mentionnera aussi, en ce qui concerne la SAED, le Centre de Formation de NDIAYE (CNAPTI), récemment construit, qui doit dans les prochaines semaines mettre en oeuvre ses premiers programmes.

Ce centre de formation, extrêmement équipé, a pour première mission de sélectionner (dans un premier temps 30 sur 200) et de reconverter l'encadrement de base, en partant des encadreurs actuellement en poste, pour en faire des conseillers agricoles de périmètres irrigués. La formation prévue s'articule autour de 3 grands axes :

- . cultures irriguées
- . aménagement
- . développement rural.

La trame du stage, en cours d'élaboration, est déterminée à partir du calendrier culturel. Des séminaires thématiques, essentiellement techniques, sont par ailleurs organisés et programmés pour le personnel de terrain. Sans remettre en cause les orientations générales de ce centre, définies à partir d'un diagnostic effectué il y a plusieurs années, ni les programmes en cours, il semble nécessaire d'attirer l'attention de la SAED sur un certain nombre de points :

- la priorité de l'encadrement de base se situe, pour les programmes agricoles en cours, sur la gestion au niveau des groupements et coopératives, et non sur les problèmes de techniques agricoles;
- si le perfectionnement de l'encadrement de base est une nécessité, la responsabilisation des paysans exige son allègement. On peut faire sans danger l'hypothèse que la présence continue d'un encadrement de base auprès des périmètres devient inutile au-delà de deux ans;
- les programmes de formation des responsables paysans, conséquents au transfert des fonctions, devront mobiliser des moyens pédagogiques très importants. Même si les locaux du centre n'apparaissent pas adaptés à la formation des villageois, les moyens pédagogiques dont il dispose devraient aider le service formation et promotion coopérative.

Enfin, on citera l'exemple du périmètre irrigué de NDOMBO-THIAGO. Ce grand périmètre, d'une superficie brute de 720 ha en fin d'aménagement, fait l'objet d'une expérimentation sur laquelle la SAED fonde d'importants espoirs de responsabilisation. Pour ce faire, les aménagements ont été distribués en Unités Autonomes d'environ 50 ha, attribuées à des groupements d'environ 30 exploitants coopérateurs. Ces unités autonomes d'aménagement comprennent chacune :

- . des bâtiments (magasin, abri pour tracteur et matériel, bureau)
- . une station de pompage
- . un lot de matériel agricole (tracteur, motoculteurs, matériel divers, batteuse).

La maintenance du matériel devrait être confiée à un privé, équipé en matériel et pièces détachées convenables par la SAED.

Ces aménagements sont confiés à deux coopératives existant depuis 1957, dont le président affirme globalement que l'essentiel de la gestion du système sera assuré par la coopérative.

Ce projet est extrêmement intéressant à suivre. Il exigera un important effort de formation et l'adaptation de la SAED à un type d'intervention qui n'empiète pas sur les prérogatives des structures paysannes. Deux remarques s'imposent dans ce sens :

- la participation des paysans ne semble pas avoir été suffisante ni dans le choix des sites aménagés, ni dans les aménagements proprement dits, dont l'essentiel a été assuré par une entreprise directement sous la tutelle de la SAED. Le pourcentage d'investissement humain dans l'investissement total doit être extrêmement faible. Le site aménagé apparaît comme étant remis "clés en main" aux coopératives. Les deux premiers temps de la participation des paysans, qui auraient permis une "appropriation" des périmètres, semblent avoir été déviés.
- la coopérative se dit prête à tout gérer. Il va de soi que, s'il n'y a pas progressivité dans la gestion de ces ensembles, il n'y aura pas de véritable responsabilisation

le risque est que la SAED, pour éviter un échec économique ne se substitue au jour le jour aux coopératives. Un programme de responsabilisation progressive et de formation des paysans est encore à concevoir.

La SAED est analysée ici très partiellement, certains penseront très partialement. Son importance, sa capacité d'attirer les financements extérieurs, sa longue histoire, ses pesanteurs, représentent un capital d'expérience considérable. Elle ne peut que se renouveler entièrement ou disparaître à terme. Sa mutation actuelle en société régionale de développement intégré lui donne une chance qu'il lui sera difficile de saisir sans une profonde réforme. Cette réforme devra donner la priorité à la formation des paysans, le conseil en développement à un haut niveau, et en conséquence le désaisissement de ses compétences au profit du milieu. Il y a dans l'intégration des interventions et de l'assistance un grand danger auquel elle devra échapper : c'est de devenir de plus en plus indispensable dans les activités de développement en cours, et d'étouffer son assistance en ajoutant à ses activités "traditionnelles" des programmes nouveaux de type formation artisanale, programme féminin, programme jeunes, alphabétisation.

Des projets dans ces domaines sont en cours d'élaboration. Il ne fait pas de doute que des financements seront trouvés. La seule intégration de ces nouveaux programmes qui puisse être positive à long terme est au niveau des villages, et par exemple :

- que les programmes d'alphabétisation aident les paysans à gérer leurs coopératives (application à la fonctionnalité)
- que les programmes féminins répondent aux problèmes spécifiques des femmes sur les périmètres, les cultures traditionnelles, les problèmes d'approvisionnement en bois, leur participation effective aux responsabilités dans les coopératives,
- que les programmes jeunes ne répondent pas à des besoins ludiques, mais aident à leur fixation sur la région comme paysans, artisans ou commerçants, et que ces programmes rivalisent avec l'attraction en ville ou une activité professionnelle à l'étranger.

2.2. Le rôle complémentaire d'incitation et d'harmonisation de l'OMVS dans le but d'intensifier la participation et la responsabilisation des villageois

L'OMVS représente vis-à-vis de tous les intervenants publics ou parapublics une institution de plus. Il convient d'éviter qu'elle n'agisse en parallèle ou en doublage des autres organismes et sociétés d'intervention.

L'OMVS, dans le domaine de la Promotion Humaine, devrait aider et si nécessaire contraindre tous ces intervenants à agir de telle manière que les villageois prennent le plus rapidement possible leurs responsabilités sur leur propre développement.

Sa position d'organisme inter-Etats lui donne à la fois une spécificité par rapport à tous les intervenants, et un atout essentiel qui est l'extrême diversité des situations de part et d'autre du Fleuve.

Pour faire évoluer les organismes et sociétés d'intervention, l'OMVS peut agir de deux manières :

- sur les organismes et sociétés directement par des évaluations, des conseils, la définition de cahiers de charges impliquant les conditions de responsabilisation et d'autonomie des villageois sur les activités qu'ils initient, ainsi que leur reconversion sur de nouvelles activités (ou formes d'activités) que réclame le milieu.
- sur les organisations du milieu par la formation des leaders et l'accroissement de leur capacité à négocier avec les intervenants et à faire en sorte qu'ils adaptent leurs interventions aux besoins exprimés des villageois.

L'observation du terrain que la mission a permis d'effectuer révèle un certain nombre de domaines prioritaires sur lesquels l'OMVS devrait situer son action.

On les rappelle ici très brièvement :

1. sur les programmes en cours

- transfert des fonctions des sociétés aux organisations paysannes

- renforcement de tout type d'organisation du milieu existante
- participation des villageois et de leurs organisations à la définition et à la gestion initiale de tout projet "classique".

2. sur des domaines encore peu abordés

- insertion des jeunes
- participation des femmes à la responsabilité sur tout activité de développement et pas seulement sur leurs activités spécifiques
- artisanat rural et particulièrement l'artisanat lié aux activités de développement rural
- crédit rural et autres financements attribués directement aux organisations villageoises
- nouvelles formes d'exploitation agricole de petit groupe
- information du milieu et création d'un réseau d'interdépendance entre organisations du milieu
- alphabétisation fonctionnelle aussi systématique que possible.

Il appartient à l'OMVS de décider, avec la participation des acteurs concernés, les axes prioritaires de ses interventions. C'est sur ces axes prioritaires que les Ateliers Pédagogiques devront, avec l'appui de la Direction de la Promotion Humaine, centrer leurs programmes.

DEUXIEME PARTIE

LES "ATELIERS PEDAGOGIQUES "

intégrés à la

DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION HUMAINE

AVANT-PROJET

La Direction de la Formation et de la Promotion Humaine (DFPH) de l'OMVS comprend deux divisions : la Division de la Planification de la Formation et la Division de la Promotion Humaine. C'est de cette dernière division qu'est issu et dont dépendra le projet des "ATELIERS PEDAGOGIQUES" comme moyen de terrain devant faciliter et étendre la responsabilisation des paysans. Mais cette fonction d'incitation, de promotion et de contrôle, nécessite l'implication de la Direction et de la division en tant que telles, parce que seules capables d'intervenir à certains niveaux. C'est pourquoi on devra distinguer dans la présentation de l'avant-projet ci dessous :

- . les objectifs généraux et les fonctions de la Direction dans son ensemble visant la responsabilisation des villageois,
- . les fonctions, l'organisation et les moyens proprement dits des Ateliers Pédagogiques rattachés à la Division de la Promotion Humaine.

Cette deuxième partie est présentée en quatre chapitres :

1. Objectifs généraux du projet
2. Les fonctions propres à la Direction et à la division de la Promotion Humaine
3. Les fonctions des Ateliers Pédagogiques proprement dits
4. Les moyens des Ateliers Pédagogiques

1. OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET

La mission de la DFPH concernée par le présent projet est ainsi définie par l'OMVS :

" La DFPH est chargée d'une part de promouvoir une stratégie de développement intégré à l'échelle des communautés rurales et d'autre part de toutes les questions relatives à la planification et à la gestion prévisionnelle des ressources humaines nationales ou étrangères nécessaires..."

La Division de la Promotion Humaine est chargée pour sa part :

" d'étudier les conditions de réception des techniques nouvelles par les populations rurales et de prévoir les implications d'ordre socio-économique engendrées par

- . l'introduction de ces techniques nouvelles,
- . de collecter toutes les informations préalables nécessaires à la préparation des actions concrètes de promotion humaine (études),
- . de contribuer à la préparation d'un personnel averti pour l'encadrement du monde rural (formateurs, animateurs, paysans) et de tester, dans le cadre du programme régional, les modèles de développement rural intégrés mis au point par le Haut-Commissariat,
- . de contribuer à la formation du personnel nécessaire au programme du développement industriel du bassin du fleuve,
- . d'apporter un appui technique aux formateurs des sociétés nationales de développement et aux projets villageois de promotion humaine."

C'est dans ce cadre que les objectifs du projet sont définis. Leur spécificité, par rapport à ceux des organismes et sociétés nationales, réside dans le fait que les actions seront menées quasi-exclusivement à une échelle inter-Etat. Tous ces objectifs enfin, doivent concourir à la responsabilisation et l'autonomie progressive des paysans et de leurs organisations sur les programmes de développement qu'eux-mêmes et les sociétés nationales engagent sur le Bassin du Fleuve.

Les objectifs généraux du projet sont présentés ici dans cette perspective et répartis suivant les différents partenaires de l'OMVS.

1.1. Vis-à-vis des organisations paysannes en général

- Contrôler que le niveau d'information des organisations paysannes, sur leurs propres programmes de développement, ainsi que sur ceux engagés dans le Bassin du Fleuve, est suffisant pour leur permettre de comparer à la fois leur degré d'autonomie et de responsabilisation, l'utilisation qu'ils font de leurs potentialités et leurs modes d'organisation.

Assurer l'information complémentaire nécessaire.

- Mettre en relation les organisations paysannes entre les trois Etats, non seulement pour qu'elles échangent leurs

expériences et projets, mais encore pour réaliser toute opération en commun qui paraîtrait utile à leur développement.

- S'assurer que les organisations paysannes représentent bien dans leur diversité toutes les catégories de population et en particulier les femmes et les jeunes.

1.2. Vis-à-vis des leaders villageois

- Faciliter la mobilité et la rencontre des leaders villageois dans leur région et entre les Etats.
Favoriser par ce moyen l'émergence de nouveaux leaders.

- Mettre à disposition de groupes inter-Etats de leaders villageois toute information et aide financière nécessaire à leur formation générale

Ces objectifs devront s'appliquer en équilibrant autant que possible les efforts auprès des hommes adultes, des femmes et des jeunes.

1.3. Vis-à-vis des formateurs des villageois et de leurs responsables

- Donner aux formateurs des trois Etats, qu'ils soient ou non intégrés aux sociétés nationales, des occasions de rencontres et d'échanges.

- Assurer une formation d'insertion dans le bassin du fleuve et un perfectionnement pédagogique permanent..

1.4. Vis-à-vis des organisations et sociétés de développement

- S'assurer que les stratégies de développement qu'elles appliquent tendent vers l'auto-développement de la région.

- Contrôler que les programmes de développement dans leur conception, comme dans leur mise en oeuvre, aboutissent à un terme défini à la responsabilisation effective et à l'autonomie des paysans.

- Leur fournir toute assistance nécessaire en conséquence dans leur organisation, la conception de leurs plans de formation des villageois, le perfectionnement de leurs formateurs.

- Assurer à chaque société et organisme des trois Etats une information systématique sur leurs "homologues". Favoriser leurs rencontres à tous les niveaux. Provoquer l'échange de leurs méthodes et moyens de travail.

1.5. Vis-à-vis du développement du Bassin du Fleuve

Assurer une harmonisation des schémas directeurs de développement au moins sur deux plans :

- dans les méthodes d'élaboration permettant la participation effective des représentants des populations,
- dans l'élaboration et la mise en oeuvre des stratégies visant à l'auto-développement à long terme.

2. LES FONCTIONS DE LA DIRECTION DE LA FORMATION ET DE LA PROMOTION HUMAINE ET DE SA DIVISION PROMOTION HUMAINE

La première tâche de la Division de la Promotion Humaine est évidemment d'assurer la tutelle des Ateliers Pédagogiques, c'est-à-dire :

- de définir leurs programmes annuels,
- de mettre à leur disposition les moyens nécessaires et d'en contrôler l'utilisation,
- d'apporter l'appui politique et pédagogique nécessaire à leurs activités
- de leur assurer à long terme et de manière structurelle les financements nécessaires.

Mais la Direction et sa Division devront assurer un certain nombre de fonctions, utiles aux ateliers pédagogiques, mais qui sont spécifiques. Ce seront principalement :

2.1. A l'extérieur de l'OMVS

2.1.1. La création d'un réseau de centres et l'organismes susceptibles de concourir à la Promotion Humaine dans le Bassin

Il n'y a pas de limite à ce réseau. Il conviendra de choisir les organismes et centres à vocation internationale qui sont prêts à créer une interdépendance avec l'OMVS

et les acteurs régionaux.

L'OMVS recherchera ainsi un concours sur au moins deux plans :

- Formation : formation des agents de développement, des leaders paysans, des formateurs,
- Recherche dans tous les domaines du développement régional participatif : études de cas et expérimentation de programmes à caractère hautement participatif, stratégie de développement régional et schémas directeurs, systèmes d'animation et d'information du monde rural (radio rurale, alphabétisation fonctionnelle...).

A l'inverse l'OMVS peut offrir à ces organismes l'accès à des terrains d'étude, de stages, d'expérimentation, ainsi que des partenaires (leaders et paysans) dans leurs programmes de recherche et de formation.

Des relations entre la DFPH et ce type d'organismes existent déjà. Il reste à étendre et compléter le réseau existant en le formalisant dans des protocoles d'accord.

A titre d'exemple, on citera ici comme partenaires nationaux ou internationaux : l'IPD, le CESAO, l'Institut du SAHEL, le Collège Coopératif, la DNAFLA, l'ENEA..., des sources de financement intéressées à la sous-région comme la Caisse Centrale de Coopération Economique sur les problèmes de réinsertion des migrants.... etc.

2.1.2. L'expertise-conseil vis-à-vis des organismes et sociétés de développement dans la perspective de la responsabilisation des villageois

Cette fonction consiste en premier lieu à tenir régulièrement informés les sociétés et organismes du diagnostic que fait l'OMVS de l'évolution de la responsabilisation des villageois. Les résultats des études effectuées par les Ateliers Pédagogiques (voir chapitre suivant) fourniront à la DFPH les éléments de base de ce diagnostic.

Mais, au delà de ce "tableau de bord de la responsabilisation", la DFPH devra conseiller les acteurs publics et

privés de la région sur les domaines suivants :

- Compatibilité entre objectifs de responsabilisation, mode de conception des projets et organisation des moyens prévus pour leur mise en oeuvre.
- Organisation interne des organismes et sociétés et modes de décentralisation exigés par la participation paysanne.
- Politique de formation et d'animation, et stratégies de développement régional.
- Assistance à la recherche de financement de la formation des ruraux, des formateurs et des cadres de développement.

2.1.3. L'organisation de séminaires et d'échanges de cadres de haut niveau des organismes et sociétés de développement

S'adressant aux hauts responsables des sociétés et organismes, cette fonction ne peut être qu'assurée par la Direction et sa Division. Elle consiste principalement à :

- déceler les besoins de formation de cette catégorie de personnel, notamment dans la perspective de l'africanisation des hauts postes.
- mettre à disposition des sociétés et organismes des propositions de formation (échanges entre Etats, aussi bien que mission d'études) et des aides financières, dans une perspective internationale
- intensifier et organiser, comme ce fut déjà le cas ponctuellement, des séminaires de rencontre des dirigeants sur des thèmes judicieusement choisis à partir de la politique de promotion humaine de l'OMVS.

On recommande particulièrement l'échange, pour une courte période, de cadres de même type de responsabilité entre sociétés et organismes.

2.1.4. La formation à l'étranger des leaders villageois

c'est-à-dire :

- détection et constitution de groupes de leaders
- organisation de voyages d'études
- mise à disposition des organisations du milieu d'informations sur les formations existantes et de systèmes

d'aide au financement. Ces systèmes devront exiger des organisations une participation non négligeable. La DFPH n'assurera, par exemple, que certains frais (billets d'avion, fournitures d'outils pédagogiques par exemple).

Ces propositions de formation instruites par la Division de la Promotion Humaine devraient porter principalement sur :

- la formation générale aux responsabilités en développement régional
- la rencontre et l'étude de modes d'organisation du monde rural significatifs
- la négociation avec les sociétés et organismes d'aide
- les sources de financement extérieur, leurs contraintes et les possibilités de mobilisation par les structures villageoises.

2.2. A l'intérieur de l'OMVS :

la fonction conseil en implication et organisation des ressources humaines régionales

Il ne s'agit pas ici, bien évidemment, de définir le rôle de la DFPH dans l'OMVS, mais simplement d'insister sur les fonctions spécifiques de la Direction en harmonisation avec le projet des Ateliers Pédagogiques. Ces fonctions spécifiques résident essentiellement dans le contrôle que toute proposition d'action de développement effectuée par l'OMVS auprès des Etats contient effectivement les conditions permettant aux villageois et leurs leaders, artisans et commerçants locaux, de prendre toute leur place à la fois dans la conception et dans la mise en oeuvre de ces programmes, et prévoit bien, à terme, leur autonomie.

La Direction doit en effet impliquer toutes ses "directions homologues" dans la recherche d'une participation maximale des populations aux investissements et efforts de développement, qu'il s'agisse de la construction de barrages, de la création d'un réseau d'artisans ruraux, épuisant au moins les ressources du Bassin, ou qu'il s'agisse de la conception de programmes nouveaux de développement. Cette fonction est déjà partiellement assurée. Elle devra être progressivement

- 35 -

systematique et acceptée comme indispensable par toutes les Directions.

Pour ce faire, l'implication des autres Directions aux activités propres à la DFPH est un excellent moyen de provoquer une interdépendance : l'expérience initiée par la Direction dans les séminaires qu'elle organise en est une très bonne illustration.

A court terme, la mission a révélé quelques cas ponctuels d'intervention de la DFPH et de sa division Promotion Humaine :

- dans la prochaine phase d'harmonisation des schémas directeurs de développement régional proposés par les Etats.
- dans la définition d'un degré de mécanisation adapté à la réceptivité des paysans, à l'occasion des évaluations et propositions de programmes par les sources de financement extérieures (Banque Nationale au SENEGAL), ainsi que dans la définition des effets induits de ces programmes (artisanat, femmes, jeunes, alphabétisation, formation coopérative).
- dans l'évaluation continue du degré de responsabilisation dans les CUMA que l'OMVS a initiées.

3. LES FONCTIONS DES ATELIERS PEDAGOGIQUES

Cinq fonctions sont proposées aux Ateliers Pédagogiques.

3.1. Etudes et enquêtes sur la responsabilisation des villageois

Les Ateliers Pédagogiques devront fournir en continu à l'OMVS et à tous les acteurs du développement de la sous-région les éléments nécessaires à un véritable tableau de bord de la responsabilisation des villageois.

Ces études et enquêtes, ponctuelles, sur des lieux choisis en fonction de leur représentativité, mais également de leur caractère expérimental ou exemplaire, devront révéler :

- l'évolution de la participation,
- les moyens mis en oeuvre par la société ou l'organisme

pour y parvenir, et la compatibilité de leurs modes d'intervention,

- les problèmes de gestion, d'organisation, les capacités et la représentativité des structures de représentation et des coopératives,
- les perspectives et les conditions d'auto-développement notamment celles induites par les sociétés d'intervention,
- les formations des villageois éventuellement nécessaires.

La localisation des études et enquêtes devra permettre des comparaisons inter-villages et inter-Etats. Ces études et enquêtes seront synthétisées et diffusées aux intéressés et aux sociétés d'intervention. Elles pourront faire l'objet de campagnes d'information auprès d'autres villages (cf fonction communication sociale).

3.2. Fonction Communication Sociale

L'objectif visé est de permettre à tous les intervenants locaux de connaître leurs différences, d'échanger leurs expériences, d'apprécier l'évolution de leur organisation et leur autonomie.

Cette fonction est à organiser sous différentes formes :

- séminaires de rencontre associant les 3 Etats,
- visites inter-villages,
- campagnes d'information : par écrit (journal, affiches), par radio (radio rurales), films ou bandes télévisuelles de réalisation locale, interviews de villageois.

En ce qui concerne les séminaires inter-Etats (déjà expérimentés et réussis par la DFPH et sa Division Promotion Humaine), ils pourront réunir deux catégories de personnes :

- des groupes homogènes pouvant réunir distinctement :
 - . des leaders paysans (coopérateurs, alphabétiseurs, responsables d'association et de groupements)
 - . les partenaires administratifs, politiques, intellectuels régionaux,
 - . les formateurs des organismes et sociétés d'intervention.

Les thèmes spécialisés seront centrés sur les préoccupations de chaque groupe homogène.

- des groupes hétérogènes associant des paysans, des agents de développement, des administratifs, politiques, intellectuels..., dont les thèmes seront choisis dans le cadre des stratégies de développement intégré à la base.

La programmation de ces séminaires, rencontres, échanges, campagnes d'information est à définir, année par année, en fonction de la politique de formation et de promotion humaine de l'OMVS (cf Comité Inter-Etats de programmation des Ateliers Pédagogiques présenté plus loin).

3.3. Fonction Formation et Perfectionnement permanent des Formateurs du milieu rural

L'objectif visé ici est de faire se connaître les formateurs du milieu rural de toute spécialité, de leur permettre de comparer leurs méthodes et moyens de travail, de construire progressivement une pédagogie harmonisée des différents intervenants. Cette pédagogie devrait s'inscrire dans le cadre de la responsabilisation des villageois, et donc de la pédagogie active et par objectifs.

Trois domaines d'intervention seront privilégiés :

- Appui à la Formation permanente des Formateurs.

Des groupes inter-Etats seront constitués et utiliseront leur expérience et leurs plans de formation pour rechercher, au cours de séminaires de courte durée avec l'OMVS, les méthodologies communes et leur adaptation à l'objectif de responsabilisation des villageois.

En outre un programme de formation à la pédagogie par objectifs appliquée au transfert des fonctions des sociétés et organismes d'intervention aux structures villageoises est à concevoir et à diffuser, si possible auprès de tous les formateurs. La localisation de ces séminaires auprès d'expériences de développement judicieusement choisies permettra en outre des études de cas réels.

- Insertion des nouveaux Formateurs.

Il est suggéré que chaque nouveau formateur du milieu, intégré à tout organisme ou société d'intervention, suive un stage d'insertion dans le Bassin du Fleuve, lui permettant de visiter les 3 Etats, de rencontrer des

responsables paysans, des formateurs, des techniciens, et d'accomplir avec l'aide du responsable des Ateliers Pédagogiques un travail de recherche, expérimenter une nouvelle formation, préparer une intervention à diffuser auprès des formateurs ou des responsables paysans.

Formation de l'auto-encadrement

C'est aux Ateliers Pédagogiques, dans le cadre de cette fonction, de détecter avec les structures paysannes les leaders candidats à une formation, de définir avec eux leurs besoins de formation et de faire des propositions par priorité argumentées à la Division de la Promotion Humaine.

3.4. Adaptation et Diffusion des outils pédagogiques conçus dans le cadre de chaque Etat

Des sociétés d'intervention et organismes fabriquent, expérimentent et utilisent divers outils pédagogiques. La SAED, l'UIPE, la DNAFLA, pour ne citer que ceux-là, sont équipés en service de conception d'outils audiovisuels. Les Ateliers pédagogiques devront dans un premier temps faire le recensement de ce qui se fait et des potentialités dans ce domaine. Ensuite, ils chercheront, en effectuant les adaptations nécessaires (langue, contexte socio-économique), à diffuser ces outils si possible dans les trois Etats et à aider à leur utilisation et leur diffusion. Tout en veillant à ne pas doubler les efforts effectués par les sociétés et organismes nationaux, on recommande que les Ateliers pédagogiques s'équipent en matériel mobile de diffusion de films et de télévision en circuit fermé.

3.5. Fonction Suivi

Chaque séminaire, rencontre ou session débouche sur toute une série de recommandations, réformes, introduction de nouveaux programmes...etc. Il revient à la DFPH et à sa division, d'une part de contrôler que toutes ces suggestions concourent bien à sa politique de Promotion Humaine, d'autre part que ces recommandations de toutes sortes sont bien suivies d'effets sur le terrain. Les Ateliers Pédagogiques seront chargés, avec l'appui de la Division

- 62 -

Promotion Humaine, d'assurer ce suivi et cette évaluation, et de déterminer les causes des difficultés rencontrées. C'est ensuite à la DFPH et sa Division de transmettre les résultats du suivi à qui de droit et principalement aux organismes et sociétés d'intervention, ainsi qu'aux représentants des villageois.

4. LES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

Les Ateliers Pédagogiques, tels que voulus par la DFPH, ne seront pas érigés sous forme de centre, bâtiments et autre structure fixe. Essentiellement mobiles et partant de Saint-Louis (il existe de quoi attribuer un bureau et un secrétariat dans les bâtiments de l'OMVS de Saint-Louis qui disposent par ailleurs d'une salle de réunion et d'un centre de documentation), les Ateliers Pédagogiques s'interdiront de doubler toute structure ou moyens propres aux Etats, dès que ceux-ci sont susceptibles, y compris avec une aide financière, de travailler pour les autres pays concernés.

4.1. Les Moyens propres aux Ateliers Pédagogiques

On se contentera ici de dénombrer ces moyens sans en chiffrer le coût.

4.1.1. Personnel

- Le Responsable des Ateliers Pédagogiques.

Son profil a été défini par l'OMVS. On présente ici quelques recommandations complémentaires :

- . Compétence ou expérience agronomique
- . Formation supérieure avec spécialisation en formation au développement (de type IPD)
- . Expérience pédagogique
- . Profil d'entrepreneur d'actions de formation et d'animation. Ce dernier caractère apparaît prioritaire.

- Un Concepteur Audiovisuel

Il serait souhaitable qu'il soit sélectionné parmi les candidats des 3 Etats. Si sa formation et son expérience sont insuffisantes, il pourrait profiter :

- . d'une formation et de missions - stages initiales,
- . de missions courtes d'appui assurées par un ou des

experts internationaux.

Dans cette perspective, il est recommandé d'instituer des accords cadres d'échanges et d'appui technique entre les Ateliers Pédagogiques et des structures pratiquant sur une grande échelle une animation populaire par les moyens audiovisuels (Canada par exemple).

- Un Animateur Projectionniste

assurant la maintenance du matériel, la mise en oeuvre des programmes de diffusion télévisuels ou cinématographiques, l'animation des réunions qui suivent cette diffusion, la constitution d'une photothèque.

- Trois Chauffeurs

- Une Secrétaire

si possible alphabétisée en langues nationales.

4.1.2. Matériel

- Un lot de matériel permettant la conservation et le classement audiovisuel : films, bandes TV, photos, affiches, ...etc.

- Un lot de matériel pour le développement photographique

- Un véhicule audiovisuel tout terrain (type Land Rover aménagée) comprenant : appareil de projection cinéma 16 mm, appareil de projection diapositives (deux exemplaires), un circuit fermé télévisuel avec deux moniteurs et la sonorisation conséquente,

- Deux véhicules :

. tout terrain pour le responsable des Ateliers Pédagogiques

. type 504 ou tout terrain pour le chef de Division Promotion Humaine.

On s'inspirera, pour le détail de la liste du matériel nécessaire, des propositions inscrites dans le rapport RAF/77/001 "Projet de plan directeur de Formation" de MM KIRILOFF, MICHELIS et MEHLING du BIT.

4.1.3. Budget de Fonctionnement

Ce budget comprendra :

- Salaires et charges du personnel

- Fonctionnement, entretien et réparation, amortissement des véhicules, du matériel audiovisuel,
- Financement des séminaires et stages,
- Billets d'avion, indemnités de déplacement et bourses pour les formations des leaders villageois, des agents et cadres de développement. Ces fonds seront affectés directement à la DFPH ou par délégation pour certains d'entre eux, aux Ateliers Pédagogiques.

4.2. Les trois premières années de fonctionnement des Ateliers Pédagogiques

Les Ateliers Pédagogiques ainsi présentés ne devraient pas entraîner de budget d'équipement et de fonctionnement très élevé. Face aux financements des programmes de développement sur le Bassin, la proportion devrait être infime.

Il est proposé qu'un financement extérieur spécifique d'une durée de trois ans permette aux Ateliers de se constituer, d'expérimenter chaque type de programme et d'atteindre son fonctionnement de croisière.

On peut raisonnablement penser que le financement de la première année sera acquis pour 1983. Auparavant, la DFPH pourrait concevoir avec les structures concernées :

- la formation complémentaire du responsable des Ateliers Pédagogiques (il est prévu son embauche dans le cadre du budget de l'OMVS pour 1982)
- la formation du concepteur audiovisuel
- la recherche du personnel complémentaire
- la constitution du Comité de Programmation (cf §4.3.)
- la programmation et le budget des Ateliers pour les années 83, 84 et 85
- le choix du matériel nécessaire.

Ultérieurement, les Ateliers Pédagogiques pourraient être financés par prélèvement systématique d'un pourcentage (encore un fois très faible) sur les financements des programmes de développement, assurant ainsi la pérennité des ressources. Ce système de financement pourrait être techniquement mis au point durant les trois premières années de fonctionnement des Ateliers.

4.3. Le Comité de Programmation des Ateliers Pédagogiques

Un Comité de Programmation des activités des Ateliers Pédagogiques pourrait être constitué des représentants des principaux acteurs du développement de la région, c'est-à-dire :

- de la DFPH qui en assurerait l'animation,
- de représentants des villageois et de leurs organisations,
- des organismes et sociétés d'intervention concernés.

Ce Comité, consultatif, devrait se prononcer sur :

- les résultats des actions menées par les Ateliers Pédagogiques et de ce qu'elles révèlent aux acteurs de la région,
- les programmes proposés par la Division de la Promotion Humaine,
- les besoins de financement
- l'articulation entre les Ateliers Pédagogiques et les différents acteurs du développement de la région.

Les décisions, après avis du Comité, seront prises par l'OMVS.

Le projet des Ateliers Pédagogiques devrait faire l'objet d'une étude complémentaire, menée principalement par la DFPH et sa division Promotion Humaine, en vue de :

- vérifier, éventuellement rectifier, et compléter les propositions présentées dans le présent rapport,
- quantifier les programmes de séminaires, stages, missions d'études,
- définir un budget prévisionnel pour les trois premières années.

Ce travail pourrait être mené immédiatement après que les acteurs intéressés aient réagi aux présentes propositions.

AUTO CONSTRUCTION A SATARA ROSSO

(Projet ADAUA)

Entretien avec MM FODIE WAGUE, ABOU BAKRON, ALBERT KAISER

Le quartier de SATARA-ROSSO, à la périphérie de ROSSO-MAURITANIE s'est développé sous forme de bidonville, constitué de population principalement nomade, ruinée par la sécheresse et venue en ville pour tenter de trouver de quoi vivre. Ce bidonville regrouperait environ 2.500 familles : elles habitent sur des terrains qui étaient inondables en saison des pluies, et ont construit des baraquements provisoires avec des matériaux de récupération (bois en particulier).

Le projet ADAUA consiste à promouvoir un habitat en dur avec utilisation de matériaux locaux et d'énergie "nouvelle" par auto-construction. Financé par différents pays (SUISSE, CANADA, HOLLANDE ...etc), ce projet regroupe une équipe d'Africains (chef de projet, architecte, socio-économiste, ingénieurs) et une assistance technique en formation artisanale. D'autres projets de ce type existent en Haute Volta, Mali, Sénégal.

1. L'implantation et le démarrage du projet

Un recensement et une étude des besoins et des potentialités ont été effectués dans le quartier. Ils ont précédé l'établissement d'un plan de lotissement en même temps qu'ils ont permis une campagne de sensibilisation des populations à un mode d'habitat original et, quant aux matériaux et à la participation des populations, intégré. Durant cette période préliminaire, un petit "quartier" témoin, abritant actuellement les bureaux et les salariés du projet, a été construit puis habité. En deux ans de temps, le projet a pu à la fois former son personnel, définir un mode de coopération entre le projet et les habitants, former des ouvriers et artisans, s'équiper en four à briques, four à chaux, en presse à parpaings et petit matériel.

Le système de construction choisi est généralement modulé dans un lot familial par une ou plusieurs cases carrées et murs, reliés les uns aux autres et formant une concession familiale. Ces cases sont couvertes d'une coupole de briques. L'ensemble des matériaux est de provenance locale : terre stabilisée de la région, coquillages (remplaçant les cailloux ou constituant, après transformation, de la chaux et du plâtre), sable. Dans certains cas, le ciment assure un appoint liant (6 à 10%) pour les parpaings. Ces différents styles de matériaux sont fabriqués ou transformés sur place généralement par des coopératives d'artisans habitant dans le quartier de SATARA-ROSSO. Ce style de matériaux pour la construction est choisi par chaque auto-constructeur.

Le coût moyen des constructions s'élève à environ 19000 F le m² hormis le coût équivalent de l'investissement humain et de l'encadrement.

2. Le contrat entre le projet et les autoconstructeurs

Un autoconstructeur se présente individuellement. Il lui est demandé 15000 F CFA de participation à l'assainissement. Il y a deux cas : s'il a des revenus disponibles, il est immédiatement accepté par le projet. Sinon, il est demandé aux futurs bénéficiaires de s'associer et de constituer les fonds d'une caisse populaire de style coopératif. Dès que les fonds sont jugés suffisants, il est demandé également une somme de 15000 F CFA. Le projet attribue alors un lot, dessine les plans en fonction de la dimension de la famille, fournit du petit matériel si nécessaire (pelles, pioches, truelles, brouettes) et demande au bénéficiaire de faire les fondations et de faire une chape. A la suite de cette première participation, le projet remet une subvention de 50000 F CFA en nature pour la construction des murs, puis 25000 F CFA par coupole.

L'ensemble de la main d'oeuvre est assuré par l'autoconstructeur aidé pour certaines opérations par les artisans formés et des ouvriers du village. Le projet assure le contrôle technique : celui-ci s'avère progressivement de moins en moins

nécessaire sur toutes les constructions de type classique. Le projet transporte en outre les matériaux nécessaires à l'aide de ses 2 camions (coquillages, chaux, briques...etc).

3. La recherche permanente de matériaux et d'énergie locale

Une recherche permanente permet de mettre au point des matériaux adaptés, essentiellement constitués à partir des potentialités locales et traités avec des énergies disponibles :

- parpaing de terre stabilisée par ciment (6 à 7%)
- argile local stabilisé au four
- fabrication de plâtre à partir du gypse local
- coquillage utilisé en remplacement du gravier et également pour la fabrication de chaux (par chaleur)
- balle de riz utilisée de différentes manières :
 - . combustible pour le four à briques
 - . combustible pour le four à chaux
 - . liant pour la brique dans l'argile
- briquette de combustible liée par la bouse de vache (Sataroïse)
- en plus de la balle de riz, est utilisé comme combustible l'huile de vidange (récupérée d'une centrale électrique)
- une expérimentation de petits fourneaux de cuisine ("banane-souffe") est en cours.

4. Les effets induits du projet

a. La création d'entreprises coopératives

- . Une coopérative de briquetiers fonctionne de manière autonome
- . Des groupements de maçons : ils négocient eux-mêmes les prix des services et produits avec les autoconstructeurs
- . Des groupements d'autoconstructeurs (il n'y en a que trois)

b. La formation des artisans

- . Des artisans compétents exercent un métier et gagnent leur vie :
 - soudure (3 artisans)
 - fabrication de joints pour les toits
 - maçons (au moins 60 en 3 groupements)
 - briquetiers et concasseurs (environ 15 artisans)

. Un problème se posera d'éduquer les autoconstructeurs à l'entretien des bâtiments

c. Energie de substitution

- . "Sataroïses"
- . balle de riz
- . bouse de vache
- . chaux partiellement vive

5. Le coût du projet

Celui-ci n'a pu être déterminé dans le cadre de la mission.

Il conviendrait d'évaluer

- les subventions directes à l'habitat
- le coût de l'encadrement, en distinguant
 - . le coût de lancement
 - . le coût de la formation des artisans
- le coût de l'investissement humain

LES PAYSANS ET LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Entretien avec M. ADIOUMA DIEYE Président de la Coopérative de BOUNDOUM-Barrage, à DAGANA (SENEGAL)

Cette note relève, aussi fidèlement que possible, le point de vue d'un responsable paysan. Cet entretien est reproduit ici quasiment in-extenso, compte tenu de l'intérêt des positions prises en regard d'une part du projet des ateliers pédagogiques, à l'intention d'autre part de ceux qui conçoivent les programmes de développement et en particulier des bailleurs de fonds.

L'entretien s'est déroulé en trois temps :

- Qu'est-ce que les paysans attendent des séminaires incluant des responsables techniques et paysans ? (1)
- Que peuvent y apporter les paysans ?
- Comment impliquer davantage les techniciens dans les préoccupations des paysans ?

1. Qu'est-ce que les paysans attendent des séminaires incluant des responsables techniques et des paysans ?

Les paysans attendent de ce séminaire qu'il se passe quelque chose entre les paysans et les responsables techniques.

- a. Le premier facteur de satisfaction est que nous nous connaissions et que nous puissions nous comprendre. Il y a une méfiance notoire et à priori entre les intellectuels et les paysans. C'est un handicap fondamental pour le développement. Ces séminaires devraient permettre, petit à petit, de passer outre.
- b. Ces séminaires donnent aux participants l'occasion pour chacun d'une synthèse dynamisante :
 - les intellectuels posent des questions aux paysans sur leur vie pratique
 - les paysans posent aux intellectuels des questions sur la théorie

(1) cet entretien a eu lieu au cours du séminaire de DAGANA du 1 au 5/12/81, sur la promotion coopérative, organisé par l'OMVS, réunissant des techniciens et des responsables paysans

c. Ces séminaires sont organisés entre trois Etats (Mauritanie, Mali, Sénégal). Il faut connaître les programmes appliqués de part et d'autre du Fleuve, rencontrer leurs responsables, et cela permet d'éviter certaines erreurs. En effet, les programmes ne sont pas reproductibles d'un milieu à un autre. Chaque programme doit se présenter spécifiquement pour être greffé sur le milieu d'accueil. Ces rendontres permettent d'éviter des déplacements difficiles à organiser et coûteux. Et les discussions que nous avons entre paysans et techniciens des trois Etats apportent déjà beaucoup dans ce sens.

2. Que peuvent apporter les paysans à ces séminaires ?

Lorsqu'on conçoit un projet, on doit penser à trois éléments essentiels :

- Est-ce que le projet répond à un besoin exprimé par le milieu ?
- Où est-ce qu'on peut rechercher le financement du projet ?
- Quel est le meilleur mode d'encadrement technique possible et quel est le rôle des paysans ? Les compétences des paysans associées aux possibilités de travail et d'organisation des paysans ?

Pour accroître autant que possible le rôle des paysans, il y a trois conditions :

- . ils doivent être informés et formés
- . ils doivent être responsabilisés
- . ils peuvent alors s'engager dans le projet en respectant toutes les contraintes.

On a rencontré cette démarche à la SAED au début. Les paysans travaillaient de façon traditionnelle. Mais très rapidement la SAED n'a pas voulu tenir compte du potentiel existant des paysans. Elle a voulu faire table rase de tout ce qui est fait dans les villages. Elle a contraint les gens à travailler à sa manière : les paysans travaillent malgré eux.

En ce qui concerne les aménagements par exemple. On avait pensé que les techniciens viendraient nous demander conseil sur les emplacements. Mais ils ont voulu tout balayer et placer les aménagements à leur guise.

Nous savons qu'au lieu d'une méthode directive, il faut une méthode participative. Ce séminaire, c'est plutôt la méthode participative.

3. Comment impliquer les techniciens dans les préoccupations des paysans ?

- Les paysans sont plus capables qu'on ne le croit. Pour impliquer les techniciens, du Directeur de périmètre à l'agent de vulgarisation, on calcule leur salaire, on le verse dans le compte de la coopérative et on leur dit qu'à partir de maintenant, c'est la coopérative qui les paye. La coopérative peut alors contrôler le travail de l'agent : si elle n'est pas satisfaite, elle peut s'en déssaisir. Dans cette relation entre la coopérative et la société d'encadrement, il devra y avoir un arbitre qui ne soit pas trop influençable ni corruptible. Cet arbitre pourra juger de l'objectivité de la décision de renvoi. Il y a une expérience de ce genre dans les maisons familiales rurales au Sénégal : ça fonctionne sur ce système et ça marche très bien. La FAED fait des erreurs de gestion. Pourquoi ne pas prendre le risque que certaines coopératives en fassent ?

- Pour que les paysans soient capables d'assurer leur rôle vis-à-vis de coopératives véritablement responsables, il faut qu'ils se forment dans des réunions de ce genre et à deux conditions :
 - a. Il faut que les paysans qui participent aux séminaires soient désignés par la base et non par la société d'encadrement. C'est la condition pour que, à leur retour, ils puissent transmettre à la base, et pour que ce qu'ils disent soit reconnu au moins par 75% des paysans. C'est pourquoi ce n'est ni aux autorités administratives, ni politiques, ni techniques de les désigner.
 - b. Pour que les recommandations soient appliquées, il faut des recyclages et du suivi. Mais du suivi avec quelque chose de concret qui aide les leaders, au retour de la formation, à démultiplier cette formation : par exemple avec du matériel de démonstration.

- D'une façon générale, en ce qui concerne l'implication des paysans, leur autonomie, et la directivité des sociétés de développement, il y a des raisons pour lesquelles ces sociétés transforment les projets participatifs en programmes directifs .

a. Cela tient d'abord à un problème politique. Les politiciens, les administrations ne facilitent pas l'autonomie des paysans. Ils le disent pourtant dans leurs discours. Mais ça ne passe pas à la pratique.

Par exemple il y a un problème de chômage urbain. Pour placer des chômeurs, on pousse la mécanisation, même si elle n'est pas nécessaire. Le volet personnel-non paysan n'est jamais oublié dans un projet. Les budgets de fonctionnement d'une société d'intervention sont toujours supérieurs aux budgets d'investissement, surtout s'il n'y a pas une aide extérieure. On les appelle "projets paysans", mais ce sont souvent des projets contre le chômage. On dit que la terre est lourde et exige du matériel sophistiqué, mais nous, on sait bien qu'on peut la travailler avec du petit matériel.

b. Le gouvernement fixe les prix à la production (matières premières et produits). Les paysans, non seulement ne contrôlent pas les charges, mais ne déterminent pas eux-mêmes un prix en tenant compte des prix de revient. Quand on propose des prestations de services (mécanisation) coûteuses, c'est en conséquence qu'on devrait fixer les prix à la commercialisation.

Si les paysans pouvaient s'équiper à crédit, ou recevoir des dons, alors les prix pourraient être plus bas.

Le paysan est têtue. Il veut sa liberté, sa petite autonomie. Comme partout dans le monde, il gardera cette volonté d'indépendance partielle. Ici, les paysans ont la liberté de parler et de dire ce qu'ils pensent. Il serait dramatique, parce qu'on voudrait lui enlever sa part d'autonomie, qu'il en vienne à refuser des programmes de développement que le gouvernement lui demande de réaliser.

Liste des personnalités rencontrées
par ordre successif

| | | |
|----------------|--|------|
| M'BACKE | Chef de la Division Promotion Humaine | OMVS |
| BA Mamadou | Chef de la Division de la Planification de la Formation | OMVS |
| FOUNEKE KEITA | Secrétaire Général | OMVS |
| WANE | Directeur de la Formation et de la Promotion Humaine | OMVS |
| DOGONOU DOSSOU | Bureau de l'OIT. Directeur adjoint | BIT |
| DEMBELE | Directeur du bureau de l'OIT | BIT |
| SAMB Ousmane | Directeur de l'Animation | |
| LAURENT Didier | Responsable des volontaires du Progrès | |
| AUDAT Paul | Représentant de l'UNICEF pour l'Afrique Occidentale | |
| GOUDIARD | Directeur Général Adjoint | SAED |
| RAIBAUD | Consultant Banque Mondiale auprès de la SAED | |
| CHATEAU | Directeur de la Production | SAED |
| GUEYE Alassane | Chef du service Formation | SAED |
| FALL | Action Paysanne | SAED |
| ARCHAMBAUT | Service Audiovisuel | SAED |
| SALL Moctar | Alphabétisation | SAED |
| SECK Alioune | Chef du service régional de la Promotion Humaine. Saint-Louis | |
| DIENG Seynabou | Coopérative teinturière de Richard TOLL | |
| SOW Alioune | Président de Coopérative. DAGANA | |
| DIA Khadi | Groupement Féminin de BOKHOL | |
| SONKO | Directeur du projet Intégré de PODOR | |
| CHASSINA | Conseiller technique P.I.P. | |
| ADAMS Adrian | Fédération de BAKEL | |
| ----- | Délégation de BAKEL, responsable de l'exploitation | SAED |

| | | |
|-------------------|--|----------------------|
| DIA Abdou | Directeur des Etudes et de la Programmation | SAED |
| KAMARA | Animateur Encadreur | KASSACK NORD SAED |
| DIOP | Foyer des jeunes de | RONKH |
| SY Cheikh Tidiane | Directeur ENEA | |
| SY Cupidon | Directeur pour l'Afrique de l'UIPE | |
| DIOUF Benjamen | Directeur de la Production | SOEVA |
| DIAWARA Massiga | Direction nationale de la Coopération | DNC |
| DIAWARA | Directeur de la DNC | DNC |
| BERTHE Adama | Directeur Général | DNAFLA |
| DRAVE | Chef du secteur MALI-Ouest- Direction Agriculture | |
| DIAGNE Pap SYR | Directeur du département USED- | Institut du SAHEL |
| NALLA OUMAR | Directeur Général- | Institut du SAHEL |
| SY Alioune | Chef de division Aménagements | OMVS |
| WERBROUK | Responsable Crédit | SONADER |
| YOUBA Ould Cheikh | BENANI- Directeur Général | SONADER |
| DIEYE Adiouma | Président de la Coopération | BOUNDUM-BARRA |
| M'BAYE FALL | Président de la Coopération | de NDOMBO-THIAC |
| TOURE | Formateur CNAPTI | SAED |
| KEITA | Direction de la Coopération- Développement rural | SENEGAL |
| CISSE | Formateur Coopération | SAED |
| MORDIOP | Directeur CNAPTI | SAED |
| TRAORE | Directeur | OVSTM |
| SAMAKE | Direction régionale de | KAYES DNC |
| MADI NIAKHATE | Délégué de la coopération | de la CAMS |
| TALL | Chef de secteur de | ROSSO |
| FODIE WAGUE | Architecte | SATARA-ROSSO ADAUA |
| BAKRIN Abou | Responsable de l'Atelier d'études sociales | ADAUA |
| KAISER Albert | Conseiller technique | ADAUA |
| GUEYE RAWAN | Directeur UIPE-PRODIS. | ROSSO- Mauritanie |
| KANE Djibril | Directeur Centre de Formation Coopératives- | BOGHE |
| MOLINIE | | PNUD |

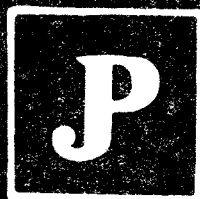
10179

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL
PROGRAMME DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TECHNIQUES POUR L'AFRIQUE
PECTA

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Régional de Documentation

BILAN ET PERSPECTIVES DE LA PROMOTION
HUMAINE DANS LE CADRE DE LA MISE
EN VALEUR DU BASSIN DU FLUVE SENEGAL
ET
CREATION D'ATELIERS PEDAGOGIQUES INTEGRES

Rapport soumis au Haut Commissariat General de
L'OMVS par une Mission Technique du PECTA



Addis Abeba
1982